

ISTITUTO AFFARI INTERNAZIONALI

PAPERS

FATHALLAH OUALALOU  
COOPERATION  
MAGHREBINE ET  
COMMUNAUTE  
EUROPEENNE

# SOMMAIRE

## 1. L'INCIDENCE DE L'ASSOCIATION DE 1969 SUR L'ECONOMIE MAROCAINE

1.1. Le contenu de l'accord de l'association du Maroc à la CEE du 31 mars 1976 1.1.1. Les avantages consentis par la CEE 1.1.2. Les avantages accordés par le Maroc 1.2. L'appréciation de l'accord de 1969 1.3. L'impact de l'accord d'association de 1969 1.3.1. Le jeu des facteurs déterminants 1.4 Les résultats pratiques de l'accord de l'association du Maroc à la CEE 1.4.1 Confirmation de la concentration géographique 1.4.2. Stagnation des ressources financières provenant des exportations marocaines concernées par l'accord 1.4.3. L'affaiblissement de la position marocaine sur le marché communautaire.

## 2. REFLEXIONS SUR LE DEVENIR DE LA COOPERATION DES PAYS MAGHREBINS

2.1. Les bases économiques de l'intégration éventuelle du Maghreb 2.1.1. Les fondements démographiques et l'intégration maghrébine 2.2. L'agriculture maghrébine et l'intégration 2.3. L'exploitation du sous-sol et l'intégration maghrébine 2.4. L'industrie maghrébine base de l'intégration 2.5. Le commerce extérieur et l'intégration 2.6. Les cas de Libye 2.7. Le cas du Maroc et de la Tunisie 2.8. Le cas de l'Algérie 2.9. Le bilan et le blocage du processus d'intégration maghrébine 2.9.1. Le bilan de la coopération multilatérale maghrébine 2.9.2. L'intégration par le biais de la coopération bilatérale 2.10 Les politiques économiques, le cas algérien et le Maghreb 2.10.1. Les limites internes algériennes 2.10.2. Des tensions régionales suscitées 2.10.3. L'attitude mondiale de l'Algérie 2.10.4. La volonté d'hégémonie et l'exemple du Sahara 2.11. Trois entités maghrébines

## 3. LE MAGHREB ET LE CEE: DE « L'ASSOCIATION » A LA « COOPERATION »

3.1. Le cadre général des accords de « coopération » entre la CEE et les trois pays du Maghreb 3.2. Le contenu des accords Maghreb-Cee 3.2.1. L'aspect commercial des accords 3.2.2. Les volets financiers, techniques et main-d'oeuvre 3.2.3. Le volet « coopération » technique et sectorielle 3.2.4. Le problème de la main-d'oeuvre 3.3. Appréciations critiques.

## 4. CONCLUSION

## AVANT-PROPOS

L'Istituto Affari Internazionali est en train de développer un projet de recherche triennale, échelonné sur trois ans et portant sur « la stabilité politique et le développement économique de la Méditerranée ». Une partie de ce projet consiste en des recherches menées par des experts et des institutions de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient. Ces recherches ont été entamées par l'Institut, qui a voulu de cette manière instaurer une coopération non rhétorique, évitant ainsi le risque d'aboutir à des conclusions sur la Méditerranée qui ne tiennent pas compte de la contribution d'au moins quelques représentants des pays intéressés. Après la publication de la recherche de Galia Saouma (« Le monde arabe à la recherche de soi-même ») et de celle de Nabya Asfahani (« Afro-Arab Cooperation »), ce volume fait paraître la recherche parachevée par M. Fathallah Oualalou.

Oualalou est un jeune professeur d'économie politique à l'Université de Rabat (Maroc), membre de l'Association des économistes arabes, auteur de plusieurs ouvrages théoriques (« Economie politique », tome 1 et 2, Casablanca, 1973, en arabe) et appliqués (« L'assistance étrangère face au développement économique du Maroc », Casablanca, 1969; « Le Tiers-Monde et la troisième phase de domination », Casablanca, 1973).

L'étude de Oualalou porte sur les fondements à la fois économiques et politiques de la coopération et de l'intégration parmi les pays du Maghreb. L'intégration maghrébine qui venait de démarrer subit bientôt une crise due aux options divergentes de l'Algérie, d'un côté, et de la Tunisie et du Maroc de l'autre. La Libye s'était bientôt dissociée de l'entreprise, tandis que la Mauritanie s'en intéressait de temps à autre, et paraît s'en approcher sérieusement seulement aujourd'hui. Toutefois, tout récemment, après la guerre algéro-marocaine et l'aggravation des rapports maghrébins, la crise est décidément profonde. Sur la base

de ces données, Oualalou nous offre un cadre imaginaire et fait une proposition, qu'on pourrait bien appeler d'« ingénierie politique », pour que le processus d'intégration puisse redémarrer à partir de positions plus équilibrées entre les partenaires. Ce meilleur équilibre serait fondé sur la formation d'une union tuniso-libyenne, avec son pétrole lybien et ses cadres tunisiens, sur l'élargissement sahraoui du Maroc, qui renforcerait la vocation phosphatière de ce pays, et sur l'Algérie, avec son pétrole et son essor industriel. Cette opération préalable d'ingénierie apporterait l'équilibre dans les conditions de départ du processus d'intégration et pourrait lui assurer un succès à terme.

Pour ceux qui ont quelques connaissances de la pratique des processus d'intégration il y a toutes raisons d'apprécier et ce type d'approche et la proposition qui s'ensuit. L'Istituto Affari Internazionali est donc heureux de publier cette nouvelle contribution à son programme de coopération avec les institutions et les hommes d'études de la Méditerranée.

*Rome, 1<sup>er</sup> Septembre 1977*

### 1. L'INCIDENCE DE L'ASSOCIATION DE 1969 SUR L'ECONOMIE MAROCAINE

Le Maroc vient de renouveler l'accord de son association à la CEE (1). L'appréciation de ce nouvel acte nécessite une étude de l'impact du premier accord d'association signé le 31 Mars 1969. Ceci nous amène à rappeler le contenu de ce dernier, à mettre en relief son soubassement théorique et politique et à tenter de faire le bilan de son application (2).

#### 1.1. LE CONTENU DE L'ACCORD DE L'ASSOCIATION DU MAROC A LA CEE DU 31 MARS 1976

L'accord signé entre le Maroc et la CEE a un caractère commercial, mais ne concer-

ne pas l'ensemble des exportations marocaines. Il fixe par ailleurs des dispositions générales et des clauses de sauvegarde.

L'accord a fixé les avantages consentis par la CEE et les avantages consentis par le Maroc.

#### 1.1.1. LES AVANTAGES CONSENTIS PAR LA CEE

Selon le texte de l'accord de 1969, la CEE s'est engagée à accorder la franchise à tous les produits industriels, exception faite de ceux des produits industriels d'origine agricole et des ouvrages de liège. Les produits industriels exportés sur la CEE doivent cependant, pour jouir de la franchise, respecter les règles d'origine: un produit est considéré comme originaire du Maroc lorsque 40 à 50% au moins de ses composantes sont d'origine marocaine ou communautaire.

Les huiles bruts de pétrole provenant du Maroc sont libérées à l'importation par la CEE et exemptées de droits de douanes. Par contre, les produits pétroliers raffinés au Maroc ne sont admis en franchise que dans la limite d'un contingent de 100.000 tonnes (4).

Pour les produits des industries agricoles, le texte indique que les produits issus de la transformation des produits agricoles sont exonérés de l'élément fixe du tarif douanier commun (TDC).

Les agrumes bénéficient d'un abattement de 80% du TDC à condition, cependant, que leurs prix soient supérieurs ou égaux au prix de référence majoré de 1,20 Unités de compte par 100 Kg et compte non tenu des frais de transport à l'intérieur de la CEE.

Les huiles d'olives non raffinées bénéficient d'un abattement de 0,5 UG les 100 Kg et d'un abattement de 5 UC les 100 Kg, non déductible du prix qui doit être supérieur ou égal au prix communautaire (5).

Les produits bénéficiant de l'exonération n'ont pas une grande importance dans la structure des exportations marocaines: les viandes, les légumes à cosse, les dattes, les épices, les plantes pour la parfumerie, les plantes potagères préparées avec acide, les farines de viande. D'autres produits bénéficient d'un abattement de 50%: Les plantes potagères sans acide, les poires, les confitures et pâtes de fruits, les moitiés d'abricots et de pêches sans sucre.

Les produits de la pêche bénéficient du régime communautaire. Les thons frais et congelés ne sont admis en France que dans la limite d'un contingent de 420 tonnes.

Le régime accordé aux conserves de poisson varie selon chaque pays de la CEE. Les pays du Bénélux accordent une exonération des droits de douane sans limitation quantitative. L'Allemagne Fédérale permet un abattement de 50% du TDC dans la limite d'un contingent de 2.850 tonnes. L'Italie accorde un abattement de 50% du TDC dans la limite d'un contingent de 900 tonnes (à l'exclusion des conserves de thon) et un abattement de 75% du TDC dans la limite d'un contingent de 2.800 tonnes. Enfin, la France accorde un contingent en franchise de 11.000 tonnes pour les sardines et de 1.275 tonnes pour les conserves de thon.

Les farines et les huiles de poissons sont admises en franchise de droits et sans restrictions quantitatives (6).

L'on peut dire que sur le plan des concessions concernant les produits industriels, la franchise accordée aux exportations marocaines se réduit à la suppression du droit de 7% auquel elles étaient assujetties. Son importance est d'autant plus faible qu'elle ne concerne que 8% des exportations marocaines (7).

Les concessions concernant les produits agricoles sont limitatives; leur stabilité dépend en grande partie des rapports de force de divers intérêts au sein de la CEE et de la politique agricole de celle-ci.

#### 1.1.2. LES AVANTAGES ACCORDES PAR LE MAROC

Les avantages accordés par le Maroc peuvent être classés en quatre rubriques (8).

- a/ - Des exemptions de droits concernant 3% des importations marocaines provenant de l'Europe des six: il s'agit surtout des pommes de terre, de l'orge, des engrais, du papier journal, des tissus et fibres synthétiques. Le Maroc ayant invoqué les clauses de l'accord d'Algésiras, — tombées en fait en désuétude, — l'exemption fut alors accordée erga-omnes et non pas seulement aux Etats de la CEE (9).
- b/ - Des réductions tarifaires erga-omnes concernant des produits qui interviennent pour 7% des importations marocaines de la CEE. 55% de ces produits



bénéficient d'un taux de réduction important (23% en moyenne) parce qu'ils n'entrent pas en concurrence avec des produits locaux. Les 45% restants bénéficient d'un abattement de 6%.

- c/ - Confirmations du niveau de libération des importations marocaines. Le Maroc s'est engagé de consolider le niveau de libération tel qu'il a été fixé par le Gouvernement marocain lui-même en Juin 1967. Par ailleurs, un certain nombre de produits originaires de la CEE ont été libérés (10).

L'accord stipule que le Maroc conserve la faculté de prohiber un produit ou de le contingentier à condition de le remplacer dans la liste A par un autre produit de la liste B et C (11).

- d/ - Ouverture des contingents globaux en faveur des pays de la CEE: Ces contingents représentent 63% des produits non libérés à l'importation au Maroc. Ils ont fait l'objet de trois listes 4 - 5 et 6. La liste 4 concerne des contingents fixés en dirhams avec un coefficient d'augmentation annuelle de 5% en moyenne. La liste 5 est relative aux produits qui font l'objet de contingents exprimés en pourcentage au profit de la CEE. Les quote-parts variant entre 55 et 100%. La liste 6 concerne les produits qui ne peuvent pas faire l'objet de restrictions ou de prohibitions pour cause d'industrialisation et pour lesquels la CEE bénéficie de quote-part croissante.

L'ouverture de ces contingents a répondu à une pression des autorités de la CEE qui tenaient à obtenir des avantages exclusifs impossibles à obtenir sur le plan tarifaire à cause de l'application des stipulations de l'acte d'Algésiras.

Il apparaît donc que, si due point de vue purement douanier les avantages accordés par le Maroc sont peu importants, ils sont appelés à renforcer l'aliénation de la politique commerciale du pays, et à renforcer la concentration géographique de son commerce extérieur (12).

## 1.2. L'APPRECIATION DE L'ACCORD DE 1969

Le lendemain de la signature de l'accord de 1969 deux attitudes ont été mises en évidence. La première, provenant des milieux

défenseurs de l'accord, tenait à démontrer ses insuffisances et réclamait un élargissement de son contenu. La seconde était celle de tous ceux qui ont critiqué l'accord à partir de diverses considérations en relation avec les structures de l'économie marocaine, son caractère extraverti et la nature libérale de la politique économique.

Pour les défenseurs, l'accord maroco-européen était fort limité et partiel. Il n'avait aucun caractère global, puisque contrairement aux accords de Yaoundé (13), ses stipulations intéressaient l'aspect commercial seulement et ignoraient les relations techniques, financières et de main-d'oeuvre. Par ailleurs, les avantages accordés aux exportations marocaines ne concernaient un grand nombre de produits essentiels tels que les primeurs, les vins.

Il s'agissait pour tous ceux qui ont opté pour cette attitude (14) de militer en vue de l'élargissement de l'accord à l'occasion de son renouvellement prévu cinq ans plus tard.

L'autre attitude était plus critique, puisqu'elle replaçait l'accord dans un contexte général tendant à montrer que l'accord d'association est le résultat de l'aliénation structurale de l'économie marocaine et de ses exportations à l'ensemble européen. L'appréciation critique de l'accord tournait autour de six grandes remarques principales.

*Première remarque.* L'accord de Mars 1969 a été signé entre deux partenaires souverains, indépendants et à égalité devant le Droit international. Ils ne le sont cependant pas sur le plan économique. Le premier partenaire groupe six pays à économie complexe progressive et régi par des interdépendances solidaires entre les secteurs et les régions économiques. C'est une économie à l'échelle mondiale qui prétend à la domination. L'autre partenaire concerne un pays sous-développé à économie dualiste, dont le secteur moderne est d'essence étrangère et qui exporte principalement des produits primaires.

On est donc devant un phénomène d'emprise qui provient du pouvoir économique et culturel et de l'attrait psychologique et sociologique du plus fort face au plus faible. Or, en matière de politique économique et de relations entre des intérêts, le pouvoir est un élément déterminant.

A la base donc, il y a une inégalité de deux structures face à un accord entre deux pays à égalité devant la loi internationale.

*Deuxième remarque.* On ne peut apprécier l'impact de l'accord d'association signé par un certain nombre de pays du Tiers Monde avec l'Europe si l'on ne tient pas compte de la nature de la politique interne de la CEE.

Si l'on revient à l'accord de Rome qui a institué la CEE et à la politique pratiquée par les instances de Bruxelles depuis 1958, on conclura que le but de la CEE est l'auto-suffisance, c'est-à-dire l'autarcie relative par rapport au reste du monde et la naissance d'un monde européen intégré à économie complexe et diversifiée qui se suffit à lui-même ou presque, à l'instar de l'économie américaine et de celle de l'Union Soviétique. Cela implique non seulement la disparition des frontières entre les pays européens, mais surtout la pratique d'une politique communautaire, c'est-à-dire une politique de restructuration, d'harmonisation entre les secteurs, en vue du développement d'une véritable économie complexe, d'une économie dont tous les éléments se complètent, interfèrent dans la dynamique et le devenir. L'Europe des Six n'est nullement un marché commun, c'est une communauté économique. La CEE prétend donc à la grande économie européenne. C'est un choix de départ. La nature de ses relations avec les autres n'en est qu'une conséquence.

*Troisième remarque.* L'ouverture de plus en plus affermie de l'Europe sur les courants extérieurs et l'ensemble des pays du Tiers Monde, consacrée par la pratique du système généralisé des préférences, illustre les progrès de l'option « mondialiste » défendue par l'Allemagne Fédérale et la Hollande à la défaveur de l'option « régionaliste » pour laquelle militait la France gaulliste. Elle atténue l'importance des avantages tarifaires et commerciaux accordés aux pays associés. Ses prémisses apparaissent à travers plusieurs données :

— Diminution des droits de douane sur les importations européennes de matières premières produites par des pays capitalistes développés (les Etats-Unis) à la suite de diverses négociations encadrées par l'esprit libéral du GATT ; ce qui permet de réduire la marge concurrentielle de la production primaire et surtout agricole des pays associés.

— Signature d'accords CEE avec des pays de l'Europe du Sud (Espagne, Portugal, Turquie) ou de la Méditerranée (Israël) s'ajoutant aux accords d'association des pays maghrébins africains et du Pacifique et à l'oc-

trois des préférences tarifaires aux produits manufacturiers du Tiers-Monde, ce qui a comme conséquence de vider le contenu des avantages liés à l'association de tout sens réel.

— Elargissement de la CEE après l'adhésion essentiellement de la Grande Bretagne entraînant l'ouverture de l'ensemble européen sur un grand nombre de pays sous-développés (pays Commonwealth) et affectant par la même occasion les positions des ex-colonies françaises sur le marché européen.

*Quatrième remarque.* L'institution progressive d'une stratégie européenne au niveau de la Méditerranée devait par ailleurs enlever d'énormes atouts à l'économie marocaine en tant qu'économie associée à l'Europe. La mise en application de cette stratégie a amené la CEE à signer des accords commerciaux préférentiels avec des pays concurrents du Maroc (Espagne, Israël) pour ce qui concerne les agrumes. Ceci a entraîné une diminution de l'écart qui aurait été à la faveur du Maroc, si l'Europe ne s'était pas décidée à octroyer des facilités tarifaires à ces pays, d'autant plus que les produits israéliens jouissent de l'avantage dû à la supériorité de leur productivité, alors que les produits espagnols se trouvent favorisés par la proximité géographique des marchés européens.

*Cinquième remarque.* L'association ne permet pas au pays de chercher l'alternative en matière de développement. Elle ne s'adapte pas aux lois du développement les plus élémentaires. Elle n'a pas aidé les pays associés à concevoir une politique de développement autonome et n'a pas permis aux responsables d'envisager les véritables problèmes structurels de leur économie. La solution des problèmes économiques dans les pays associés n'était pas conçue à partir des changements de la structure industrielle dominée par les étrangers ou à partir de l'entreprise d'une réforme agraire ou, plus généralement, à partir de la poursuite d'une politique de développement autonome basée sur les potentialités humaines et naturelles nationales. La perspective de l'association au Marché Commun a encouragé le renforcement de la conception d'un développement fondé en premier lieu sur le maintien des courants commerciaux avec l'Europe, en second lieu, sur l'apport en capitaux européens.

Or, la signature de l'accord de 1969 n'a pas entraîné un afflux de capitaux privés

européens malgré l'existence d'un code d'investissement très libéral. Les firmes privées ne peuvent pas être influencées par les données des accords internationaux ou des législations internes; leurs décisions de placement des capitaux dans les pays du Tiers Monde répondent à des motivations complexes, tenant essentiellement à la dimension du marché, aux effets de l'externalité, à la stratégie mondiale de leur investissement, et aux rapports entre le taux de rentabilité et les risques politiques et économiques.

*Sixième remarque.* Le principe des clauses de sauvegarde que contient l'accord d'association permet à chacune des deux parties de prendre les mesures nécessaires en cas de perturbations sectorielles régionales ou de balance de paiement. C'est en fait l'Europe qui a la faculté d'évoquer l'application de ces clauses de sauvegarde à chaque moment où la pression d'un groupe socio-économique dans un quelconque pays européen revendique le droit de protection des produits de sa branche s'il s'estime gêné par les exportations marocaines. C'est dire que les variations conjoncturelles européennes peuvent bloquer, par moments, l'application de l'accord d'association qui détermine, par ailleurs, des productions essentielles de l'économie marocaine.

Le conflit entre les deux attitudes ne se situe pas en fait au niveau de l'appréciation de l'association. Il se situe à un niveau supérieur touchant les problèmes structureaux de développement.

Ceux qui ont manifesté leur désapprobation à l'accord d'association du Maroc à la CEE ne veulent pas que leur pays ignore l'Europe des Six. Au contraire, ils appellent à la diversification de nos échanges à l'intérieur même de l'Europe et à la poursuite d'une politique économique interne qui s'adapterait à l'évolution économique de l'Europe et du monde développé et qui assurerait en même temps les bases du progrès et du développement et permettrait au dialogue du pays avec la CEE de se situer à un niveau qui dépasserait celui de l'Association.

Car, en fait, le débat ne doit pas être établi entre association, refus d'association; l'une et l'autre des deux voies sont des attitudes logiques et dépendantes de la politique économique et de l'opinion générale du pays. Mais il est certain que le développement n'implique qu'une seule voie, celle qui refuse l'association de l'économie nationale à une économie dominante.

### 1.3. L'IMPACT DE L'ACCORD D'ASSOCIATION DE 1969

Les deux attitudes déclarées vis-à-vis de l'accord de 1969 convergent aujourd'hui — à partir de considérations diverses — pour faire le bilan, c'est-à-dire les résultats pratiques de l'association dont le caractère ambigu est très évident. Il s'avère donc nécessaire de chercher à quantifier ce bilan en montrant auparavant le jeu d'un certain nombre de facteurs sur la dynamique de l'association.

#### 1.3.1. LE JEU DES FACTEURS DETERMINANTS

Trois facteurs déterminants ont influencé la pratique de l'association du Maroc à l'Europe depuis 1969: 1) L'évolution des forces productives en Europe et de la division internationale du travail, 2) L'élargissement effectif de l'Europe, 3) La politique méditerranéenne et arabe de l'Europe.

*L'évolution des forces productives et de la division internationale du travail.* L'évolution des forces productives en Europe comme dans l'ensemble des pays capitalistes industrialisés a entraîné la complexité de son économie, la multiplication de ses problèmes, la transformation des besoins et l'intensification des contradictions sociales et économiques. La croissance continue de l'économie européenne, financée en grande partie par les colonies exploitées par le capital étranger, a amené les pays européens à connaître depuis le début des années 70 des situations structurelles différentes de celles des trois dernières décennies.

— D'une part, les économies européennes et, plus généralement, les économies capitalistes évoluées commencent à affronter de nouvelles contraintes engendrées par la complexité des structures productives: problèmes énergétiques, rareté des ressources naturelles, pollution et détérioration de l'environnement. Enfin, les contradictions classiques du mode de production capitaliste dans sa phase monopoliste, tels que l'affrontement entre le capital et le travail, l'inflation permanente, et la baisse du taux de profit.

— D'autre part, les potentialités productives ont beaucoup progressé, aussi bien sur le plan quantitatif que sur le plan qualita-

tif, entraînant les économies européennes à se spécialiser de plus en plus dans la production fondée sur une technologie avancée (électronique, informatique, chimie, production culturelle et technique). L'intérêt que l'économie capitaliste évoluée est appelée à accorder à ces secteurs la pousse à délaissier les industries classiques légères, voire même lourdes.

Les données ont permis l'émergence d'une nouvelle variante de la stratégie des pays capitalistes (Europe) vis-à-vis du Tiers Monde dans l'institution de nouvelles équations de la division internationale du travail. Les centres d'hégémonie capitalistes suscitent les pays sous-développés et, principalement, ceux qui sont pourvus de populations (salaires à bas niveau) ou de richesses, répondant à une demande internationale (pétrole par exemple) à mettre en oeuvre des projets industriels spécialisés dans les productions semi-finies destinées à l'exportation vers les pays nantis. Ceux-ci pourraient maintenir leur monopole au niveau de la production des biens finis, des machines-outils et de la technologie avancée. Ils pourraient par le biais de transfert de quelques industries d'exportation au Tiers Monde utiliser une main d'oeuvre à bas salaires et des matières premières à bas prix sans les importer à leur état brut, et atténuer de ce fait les défis de l'inflation de la raréfaction des ressources naturelles et de la pollution de l'environnement.

L'une des conséquences principales de cette nouvelle variante de la division internationale du travail a été, pour les pays de la CEE, de pratiquer des réductions tarifaires au niveau de l'importation des produits industriels du Tiers Monde et de lever des barrières douanières face à leurs produits d'origine agricole. La stratégie des centres capitalistes ne répond donc nullement à la réalité et aux structures des exportations des pays associés (Maroc), qui se sont spécialisées sous l'impulsion de ces mêmes centres dans le secteur primaire d'exportation. Les pays associés se trouvent doublement affectés par les nouvelles orientations de la politique européenne. D'une part, ils affrontent des barrières douanières et autres qui interdisent l'écoulement de leur production agricole; d'autre part, ils ne tirent pas un grand profit des préférences accordées par la CEE à leurs produits industriels parce que sa part reste fort réduite dans leurs exportations et que ces produits industriels se trouvent en compé-

tition avec les produits concurrents provenant de pays non associés, qui jouissent cependant des mêmes faveurs (le système généralisé des préférences).

*L'élargissement de la CEE et l'association.* Depuis la signature du premier accord d'association du Maroc à la CEE, celle-ci a connu plusieurs transformations dont la plus importante fut l'adhésion de trois nouveaux pays membres.

Le passage de l'Europe des Six à l'Europe des Neuf n'a pas affecté directement les intérêts marocains, puisque les productions des trois pays nouveaux membres ne gênent pas les exportations marocaines. L'impact de l'élargissement de l'Europe a été indirect du fait des concessions que l'Europe agrandie était appelée à accorder aux pays du Tiers Monde liés, auparavant, durant la phase coloniale, à la Grande Bretagne. Ces concessions ont été pour l'essentiel codifiées dans la convention de LOME, signée par 45 pays d'Afrique et du Pacifique (15). L'élargissement de la sphère géographique de l'association affecte certainement les exportations des pays associés depuis les années 60, car il leur enlève l'exclusivité des avantages.

Il est cependant certain que l'élargissement de la CEE ne créera de grandes difficultés aux productions agricoles exportables au Maroc que si des pays de l'Europe du Sud arrivent à acquérir le statut de membre de plein droit de la CEE. Il s'agit de l'Espagne concurrente du Maroc en matière d'agrumes et de vin, du Portugal grand exportateur de produits de pêche, et de la Grèce productrice d'olives. Depuis 1969, ces trois pays, sans être associés, ont reçu d'importantes concessions tarifaires qui les ont aidés à améliorer leur position concurrentielle. Les changements politiques en cours dans les trois pays et leur adhésion évolutive au modèle des systèmes politiques européens du type libéral créent les conditions favorables à leur intégration dans l'ensemble européen.

*La politique arabe et méditerranéenne de l'Europe.* La problématique de l'association du Maroc à la CEE a cessé d'être isolée. Elle fait partie intégrante de la problématique engendrée par la stratégie globale de l'Europe vis-à-vis de l'ensemble de la Méditerranée. La Communauté européenne désire de plus en plus unifier le statut de ses relations avec l'ensemble des pays du Sud de la Méditerranée. Le même pacte est pro-



posé aussi bien aux anciennes colonies et protectorats (Afrique du Nord) qu'au reste des pays méditerranéens (Moyen Orient arabe, Israël). L'Europe tend de ce fait à réactiver la concurrence entre l'ensemble de ses pays au niveau des débouchés de leurs exportations et à mettre en exécution la nouvelle division internationale du travail au sein de la Méditerranée: le Nord de cette mer se spécialiserait dans la production de la technologie avancée et des machines-outils, le Sud s'occuperait de la production des matières premières et des produits semi-finis.

La définition de cette nouvelle stratégie européenne vis-à-vis de la Méditerranée répond à quatre considérations d'ordre structural et conjoncturel.

- 1/ - Institution de relation de complémentarité entre les pays du Nord de la Méditerranée et les pays du Sud de la Méditerranée selon les déterminants de la nouvelle variante de la division internationale du travail telle qu'elle a été dictée par l'évolution des forces productives dans les pays européens capitalistes.
- 2/ - Développement des conditions de concurrence entre les exportations de divers pays du Sud de la Méditerranée entraînant une réduction des prix de leurs produits et un renforcement du caractère inégal des échanges entre l'Europe et les pays du Sud de la Méditerranée.
- 3/ - Elargissement des avantages accordés traditionnellement par l'Europe aux ex-colonies (Afrique du Nord) pour les appliquer à d'autres pays sur la base de considérations politiques (Israël) ou de l'importance de la demande européenne pour certains produits (pays pétroliers: Algérie, Libye, Irak) ou de la capacité d'absorption de certaines économies pourvues de ressources naturelles (pays pétroliers) ou d'une démographie très dense (Egypte).
- 4/ - L'intégration de la politique de l'Europe dans l'ensemble de sa stratégie globale illustre sa volonté de maintenir sa position au sein de la Méditerranée, en tant que force économique et militaire qui ne compte nullement démissionner face à la présence américaine et soviétique.

Quand l'Europe s'apprête à homogénéiser

sa politique méditerranéenne, elle pratique un rédéploiement de sa politique extérieure vis-à-vis du Tiers Monde en vue de répondre aux contradictions engendrées par les transformations historiques et les variations conjoncturelles de son environnement économique.

Elle désire, en premier lieu, consolider son emprise traditionnelle sur les pays qui lui étaient rattachés depuis le XIX<sup>e</sup> siècle par les flux commerciaux, financiers, techniques et culturels (pays du Groupe 1).

Elle tend, en second lieu, à instituer des relations particulières et privilégiées avec les pays producteurs de pétrole afin d'assurer son approvisionnement énergétique et d'attirer une partie de leur surplus financier. C'est dans ce cadre que la politique méditerranéenne rejoint indirectement « le dialogue euro-arabe » (pays du Groupe 2).

Elle propose, en troisième lieu, aux pays qui sont des parties directement intéressées par le conflit arabo-israélien (Egypte, Syrie, Israël) d'adhérer au même statut appliqué aux pays des groupes 1 et 2 afin de lui permettre de ne pas être rejetée au moment où l'on arriverait à trouver une solution, aussi précaire soit-elle, à l'affrontement du Moyen Orient (pays du Groupe 3).

Enfin, elle accorde des concessions tarifaires aux pays du Sud de l'Europe (Espagne, Portugal, Grèce, Turquie), tout en les aidant à transformer les structures de leur système politique pour pouvoir les accueillir demain en tant que membres à part entière au sein de la CEE (pays du Groupe 4).

On pourra réfléchir sur le devenir de cette politique méditerranéenne de l'Europe afin d'en déterminer les parties bénéficiaires et les parties perdantes. L'Europe semble être dans une position de force, car elle a la capacité d'adapter ses propres données à celles de chacun des pays du Sud de la Méditerranée, et elle tente de les intégrer dans le dynamisme capitaliste dont elle détient une partie du centre de décision. Les pays qui pourraient le plus être affectés par ces transformations sont les ex-colonies cantonnées dans la production primaire classique (agrumes, primeurs et poissons), et qui n'ont pas eu « la chance » de devenir des producteurs d'hydrocarbures. Ces pays connaîtront dans le proche avenir des difficultés, puisqu'ils seront gênés par le rapprochement des pays pétroliers et des pays du Sud de l'Europe à la CEE et vic-

times de l'encombrement de leur offre exportable sur le marché européen.

Il apparaît donc que les grandes transformations structurales que la Communauté Européenne et le réaménagement de sa politique au niveau de la Méditerranée ont été à la défaveur des pays du Groupe 1 et beaucoup plus à l'avantage des pays du Groupe 2, 3 et 4.

#### 1.4 LES RESULTATS PRATIQUES DE L'ACCORD DE L'ASSOCIATION DU MAROC A LA CEE

L'association du Maroc à la CEE, intervenue en 1969, a eu sur le plan structural des effets certains: consolidation de l'extraversion de l'économie, maintien du statu-quo structural, et orientation de la politique économique extérieure dans un sens de plus en plus libéral.

C'est sur le plan de divers indices du commerce extérieur que l'on peut chercher à déceler les résultats pratiques de l'accord de 1969. Ces indices nous montrent le maintien de la concentration géographique du commerce extérieur, la stagnation des ressources financières provenant des exportations concernées par l'accord, et la baisse de la part des importations communautaires provenant du Maroc par rapport à celles qui proviennent des pays concurrents.

##### 1.4.1. CONFIRMATION DE LA CONCENTRATION GEOGRAPHIQUE

Une comparaison des statistiques du commerce extérieur marocain en 1970 (première année d'application de l'accord) et en 1973 (avant-dernière année) (16) montre que l'orientation géographique du commerce extérieur n'a connu aucun changement.

Au niveau des exportations, la part des exportations marocaines vers la CEE par rapport à l'ensemble des exportations s'est accrue de 60% en 1970 à 65% en 1973. La répartition de ses exportations entre l'ensemble des pays de CEE n'a pas connu de grands changements (17).

#### *Evolution de la part des exportations marocaines allant vers la CEE*

	1970	1973
France	36%	34%
Allemagne	9,6%	10%
Italie	6,6%	7%
Hollande	4,7%	4%
Bénélux	3,5%	4%
Grande Bretagne		5%
<b>TOTAL</b>	<b>60,4%</b>	<b>64%</b>

Au niveau des importations marocaines, la part provenant des pays de la CEE est passée de 52% en 1970 à 55% en 1973. Le tableau suivant indique la répartition de cette part selon les pays (18).

	1970	1973
France	31	32
Allemagne	8,7	8
Italie	5,4	5
Hollande	2,8	3
Bénélux	3	3
Grande Bretagne		3
<b>TOTAL</b>	<b>51,9</b>	<b>54</b>

Il s'avère donc que l'accord signé par le Maroc en 1969 n'a fait que renforcer la concentration géographique du commerce extérieur marocain aussi bien au niveau des importations qu'au niveau des exportations.

##### 1.4.2. STAGNATION DES RESSOURCES FINANCIERES PROVENANT DES EXPORTATIONS MAROCAINES CONCERNEES PAR L'ACCORD

Il suffit de suivre les statistiques relatives aux ressources provenant des exportations marocaines allant vers la CEE, aussi bien celles concernées par l'accord (agrumes, olives, conserves) que celles qui ont conservé les faveurs des contingents français (19), pour constater la stagnation de ces ressources, voire même leur régression si l'on tient compte des effets de dépréciation monétaire.

— *Evolutions des exportations agricoles de 1970 à 1974 (en millions de Dhs courants)*

	1970	1971	1972	1973	1974
Agrumes	357,3	389,3	428,5	494,1	388,4
Primeurs	267,8	243,1	273,3	338,9	315,1
Conserves de poissons	127,3	147,7	134,4	189,5	243,6
	56,2	89,1	112,5	131,5	164,6
Vins	42,9	23,4	35,3	96,1	60,0
Jus de fruits et légumes	37,9	21,8	30,9	31,7	25,6
Huiles d'olives	16,0	20,6	110,8	101,4	147,0
Divers	360,1	292,0	369,0	544,9	449,5

Sources: Office des Changes et OCE

La stabilité des exportations marocaines peut être perçue par ailleurs au niveau de leur volume principalement en ce qui concerne celles qui se dirigent vers la Com-

munauté européenne. Le tableau suivant indique clairement une baisse des exportations agricoles marocaines à la CEE surtout durant la campagne 1973-74 (20).

— *Evolution des exportations agricoles marocaines notamment à la CEE en milliers de tonnes:*

	1970-71		1971-72		1972-73		1973-74	
	CEE	Total	CEE	Total	CEE	Total	CEE	Total
Oranges	282	461	267	491	327	530	255	451
Petits fruits	99	121	96	117	175	184	109	133
Tomates	—	136	—	112	—	162	—	148
Pommes de terre	—	67	—	81	—	87	—	69
Autres légumes	—	20	—	16	—	25	—	19

Sources: OCE et Secrétariat d'Etat au Plan (21).

Il semble donc que l'association du Maroc à la CEE n'a pas renforcé sa position exportatrice en matière de produits agricoles et surtout en matière d'agrumes.

l'Espagne. Le tableau suivant relatif à la part de trois pays dans les importations communautaires en agrumes le montre clairement.

1.4.3. L'AFFAIBLISSEMENT DE LA POSITION MAROCAINE SUR LE MARCHÉ COMMUNAUTAIRE

L'évolution des exportations agricoles marocaines à la CEE et, principalement, les exportations en agrumes montre que la position du Maroc s'affaiblit progressivement à la faveur de la position d'Israël et de

— *Evolution de la part du Maroc, Espagne et Israël dans les importations communautaires d'agrumes:*

Années	1965-66	1970-71	1974-75
Maroc	19,6 %	21 %	11,5 %
Espagne	54,3 %	50 %	61,8 %
Israël	9,9 %	15,8 %	17,14%

La tendance à la baisse de la part relative des exportations marocaines d'agrumes à la faveur de celle de l'Espagne et d'Israël, malgré l'association du Maroc, est due à deux considérations :

\* L'affluence de l'offre des agrumes dans l'ensemble du bassin méditerranéen en réponse à l'accroissement de la demande présentée durant les décennies 50 et 60 par le marché européen, qui a suscité une concurrence accrue entre les pays exportateurs à l'avantage de l'Espagne et d'Israël possédant des atouts au niveau de la localisation et de la productivité.

\* La Communauté européenne a octroyé des avantages tarifaires à l'Espagne et à Israël, ce qui a affecté les exportations marocaines. Le différentiel douanier entre la position des exportations marocaine d'une part, espagnoles et israéliennes d'autre part, s'est rétréci à la défaveur du Maroc : Il était de 66% en 1965, le Maroc perdit entre 1965 et 1970 8 points, puis le différentiel douanier se réduisit à 40% le lendemain de la signature de l'accord de 1969 ; le Maroc perdit alors 15 points supplémentaires, à la suite des accords commerciaux entre les deux pays concernés et la CEE. Les prévisions indiquent que le différentiel douanier ne dépasse pas en 1976 les 20% et qu'il tendra à disparaître totalement dans les quatre prochaines années (22).

Les exportations marocaines de conserves de poisson concernées par l'accord de 1969 ont commercé à partir de 1971 à affronter d'énormes difficultés. L'institution du règlement bleu au niveau de la Communauté a amené celle-ci à créer des barrières à toute importation des produits de pêche, principalement les sardines et les thons, par la fixation d'un prix plancher interdisant aux exportateurs des pays tiers de vendre leurs productions sur le marché européen à des prix compétitifs.

La branche des conserves et jus de fruits et légumes, intéressée elle aussi par l'accord de 1969, s'est trouvée en difficulté sur le marché européen du fait de la concurrence infernale des produits provenant des USA (jus de fruit) et de l'institution d'un règlement communautaire pour ces productions, entraînant l'institution d'un prix plancher de référence.

Enfin entre le Maroc et la CEE une grande question reste posée. Il s'agit des exportations non concernées par l'accord de 1969, et qui dépendaient du protocole 1/7 accordant la franchise de droits de douane sur

le marché français à des produits agricoles non repris par l'accord : les primeurs et le vin essentiellement. Il s'avère qu'à la fin de l'application de l'accord de 1969, l'Europe qui a réglementé sur le plan communautaire la commercialisation de ces produits, refuse de laisser au Maroc les avantages traditionnels de contingentement sur le marché français. La pression des hollandais producteurs de tomates sous serre, des français et des italiens producteurs de vin est à la base de ce refus.

C'est face à ces problèmes concrets que le négociateur marocain a dû s'affronter dans les discussions en vue du renouvellement de l'accord de l'association (23).

L'application de l'accord d'association du Maroc en 1969 a donc renforcé la nature extravertie de l'économie marocaine. Il a certainement permis à des branches de production agricoles développées par l'économie coloniale de se maintenir et de garder l'essentiel de leur marché. Mais tout indique que le verrou se ferme de plus en plus, parallèlement au progrès entrepris par l'unification européenne. Si l'accord voulait en 1969 protéger quelques exportations marocaines des effets de cette unifications, la dynamique de celle-ci n'a fait que différer les moments de difficultés et la nécessaire reconversion de l'économie marocaine. L'alternative restera toujours à l'ordre du jour, tant que l'évolution de celle-ci reste structurellement liée aux variations du marché des pays capitalistes essentiellement européens. L'institution d'une nouvelle équation dans les relations entre l'Europe et le Maroc, surtout d'une véritable égalité, nécessite un changement au niveau des motivations qui sont à la base des initiatives économiques parce que celles-ci deviennent liées aux besoins pressants de la société marocaine et non aux variations et fluctuations des économies étrangères.

## 2. REFLEXIONS SUR LE DEVENIR DE LA COOPERATION DES PAYS MAGHREBINS

C'est peut-être un paradoxe que de tenter de réfléchir sur la problématique de l'inté-

gration maghrébine au moment où elle semble être bloquée. La multiplicité des obstacles qui interdisent, aujourd'hui, le processus de cette intégration, permet cependant à l'analyste de mieux mesurer, de la façon la plus objective et la plus réaliste, le prix que les pays du Maghreb doivent payer pour s'engager ensemble et d'une façon solidaire dans cette voie qui, seule, les amènera à un développement économique autonome et à un épanouissement socio-culturel certain.

Car, à côté des facteurs de blocage qui entravent le processus de l'unité maghrébine, les atouts et les potentialités existent.

Le premier des atouts réside dans l'unité historique, culturelle et géographique qui réunit l'ensemble des pays maghrébins. Imprégnés durant l'histoire par la civilisation arabo-berbère, soumis aux mêmes contraintes coloniales et néocoloniales, les pays maghrébins, comme beaucoup d'autres pays du Tiers Monde, affrontent le problème de leur libération et de leur développement économique.

L'idée du « Maghreb » qui s'est concrétisée parfois, mais rarement dans la soumission de l'ensemble de l'Afrique du Nord à un même pouvoir politique (sous les Almohades), a pris souvent la forme de solidarité intermaghrébine à l'encontre des conquêtes coloniales (Protestation du Sultan Moulay Mohamed Ben Abdellah en 1771 contre les bombardements de Bizert et Souss par une escadre française, solidarité du Maroc avec les Algériens et l'émir Abdelkader au début de la pénétration française en Algérie en 1830, indignation des populations tunisiennes et algériennes à la suite de la conquête italienne et française, respectivement de la Libye et du Maroc, en 1912 (24).

C'est la colonisation française et la naissance du nationalisme contestateur dans les pays maghrébins qui a permis de forger sérieusement la solidarité maghrébine et qui a poussé à l'émergence de l'idée de l'unité du Maghreb.

Les étapes de cette solidarité maghrébine anti-coloniale sont nombreuses.

— La Guerre du Rif menée héroïquement dans les années 20 par Abdelkrim El Kattabi contre les Espagnols et les Français du Nord du Maroc a eu des échos dans l'ensemble du Maghreb, elle a constitué le prélude de la lutte pour l'indépendance.

— La création en 1926 du mouvement de l'Etoile nord-africain, premier mouvement nationaliste algérien et en 1927 de l'Associa-

tion des Etudiants Musulmans de l'Afrique du Nord à Paris qui a été dirigée à tour de rôle par les leaders nationalistes des trois pays sous domination française.

— Le développement parallèle, dans les années 30, des mouvements nationalistes dans les trois pays, inspirés et souvent influencés par les doctrines unitaires qui parvenaient du Moyen-Orient (l'impact de Shakhib Arsalam par exemple).

— Les manifestations de solidarité intermaghrébines contre les actions répressives des forces coloniales (en Novembre 1937, grève de solidarité organisée par le Néo-destour pour protester contre l'arrestation des nationalistes marocains, manifestations sanglantes organisées par les nationalistes et les syndicalistes marocains en Décembre 1952 pour protester contre l'assassinat du syndicaliste tunisien Ferhat Hached. Solidarité des mouvements nationalistes maghrébins après les massacres répressifs en Algérie en 1945, manifestation de joie dans l'ensemble du Maghreb à la suite de l'indépendance de la Libye en 1952 etc.

C'est la création des mouvements de la résistance et de l'armée de libération presque en même temps (1954) qui a consacré fortement l'unité des luttes des peuples maghrébins. La guerre d'Algérie a permis durant 8 ans de mesurer la force de la solidarité qui rattache l'ensemble des maghrébins (surtout après le rapt des leaders algériens le 21 Octobre 1956 qui se dirigeaient du Maroc vers la Tunisie pour assister à une conférence maghrébine, et lors des multiples événements aux frontières algéro-marocaines et algéro-tunisienne: Sakiet Sidi Youssef par exemple).

— C'est lors de la guerre de libération de l'Algérie que s'est tenue à Tanger du 27 au 30 Avril 1958 une conférence groupant les trois principaux partis nationalistes du Maghreb: Le Néo-Destour, le FLN et l'ISTIQLAL. Cette conférence a permis de consacrer l'idée de l'unité maghrébine dans une résolution claire qui appelle les gouvernements à mettre en oeuvre tous les moyens en vue de hâter la libération de l'ensemble du Maghreb en vue de construire cette unité. Le développement des mouvements syndical et étudiant de plus en plus encadrés par les forces progressistes dans les trois pays, donnait un caractère anti-impérialiste et révolutionnaire à travers les réunions maghrébines de ces mouvements, au contenu de l'unité maghrébine.

Après l'indépendance de l'Algérie en 1962,



les relations maghrébines passeront par une phase très délicate, qui a même amené l'Algérie et le Maroc à entrer en conflit armé en Octobre 1963. Dès lors les obstacles politiques apparurent au grand jour. De 1964 à 1970, les pays maghrébins, auxquels s'est ajoutée la Libye, ont cependant tenté de construire un cadre commun à caractère économique en vue de canaliser l'intégration économique possible de l'ensemble des pays maghrébins.

Depuis 1970, ce cadre ne fonctionne pas.

D'une façon paradoxale, c'est au moment où le cadre officiel de la coopération maghrébine a cessé d'exister que la Mauritanie a démontré sa volonté de tendre la main au Maghreb. Depuis 1973, celui-ci connaît d'énormes obstacles: rupture politique entre la Libye et le Maroc en 1973, morosité des relations tuniso-libyennes et surtout rupture entre le Maroc et la Mauritanie d'une part (qui se trouvent pour la première fois du même côté) et l'Algérie d'autre part à l'occasion de la décolonisation du Sahara Occidental et son retour au Maroc et l'Algérie.

Dans cette étude nous prendrons le Maghreb dans un sens large. Pour nous, il englobe les pays de l'Afrique du Nord qui étaient sous la colonisation française (Maroc, Algérie, Tunisie). La Libye (intégrée officiellement en 1964 dans les conférences des ministres d'économies nationales et dans le Comité Permanent Consultatif du Maghreb CPCM) et la Mauritanie, que le problème de Sahara Occidental rapproche du Maghreb.

L'objet de cette étude est de tenter d'expliquer les causes de blocage de la coopération maghrébine. Nous essayerons de le faire en analysant les bases économiques de l'intégration (I), le bilan et les obstacles rencontrés (II) et le confrontation du processus de l'intégration aux politiques économiques et aux options de chaque pays maghrébin (III).

## 2.1. LES BASES ECONOMIQUES DE L'INTEGRATION EVENTUELLE DU MAGHREB

Le Maghreb ne peut plus être qu'une simple idée. Les tendances historiques, cul-

turelles et l'harmonie géographique et écologique ne peuvent pas jouer à elles seules en vue de canaliser le mouvement de l'intégration. Celui-ci devrait trouver ses propres fondements dans les caractéristiques des économies maghrébines, sources de toute relation d'intérêt et de solidarité capable de l'entretenir.

Ces fondements sont relatifs aux principaux aspects économiques de la région. La question est de savoir en quoi leur contenu pourrait aider ou au contraire entraver le processus d'intégration. En quoi la démographie, l'agriculture, la production énergétique minière, l'industrie et les relations économiques internationales peuvent-elles canaliser l'unification économique du Maghreb ou, au contraire, la rejeter dans les ténèbres des illusions.

### 2.1.1. LES FONDEMENTS DEMOGRAPHIQUES ET L'INTEGRATION MAGHREBINE

Le phénomène d'intégration est avant tout un projet humain et trouve donc son premier fondement dans l'élément démographique. Celui-ci indique par ailleurs les possibilités d'élargissement des marchés que pourrait engendrer le processus de l'intégration régionale.

- 1 - L'ensemble de la population maghrébine, (Maroc - Algérie - Tunisie - Mauritanie et Libye) groupe quelque 38 millions d'habitants (25). L'intégration économique régionale pourra donc transformer totalement les données du marché local de chaque pays, en l'élargissant, en créant des débouchés aux industries établies ou projetées et en réalisant des économies d'échelle d'une grande importance.
- 2 - Cette population est inégalement répartie dans le Maghreb puisque 43% des maghrébins habitent le Maroc, 38% l'Algérie, 14% la Tunisie, 5% la Libye et la Mauritanie.

Démographiquement parlant, l'unité maghrébine ne peut être fondée que sur l'intégration des deux économies marocaine et algérienne, base nécessaire à la création d'un marché régional élargi.

- 3 - La répartition démographique n'est adaptée totalement à la différence exis-

tant entre les quatre pays au niveau de leur superficie et leur dimension économique. C'est ainsi que, si on exclut la Libye et la Mauritanie, pour pouvoir faire des comparaisons réalistes, on relèvera que la superficie de l'Algérie constitue 80% de l'Afrique du Nord anciennement colonisée par la France, contre 15% pour le Maroc (non compris le Sahara occupé par l'Espagne) et 5% pour la Tunisie.

Par ailleurs, la découverte et l'exploitation des hydrocarbures en Algérie, et surtout en Libye, n'ont pas permis une répartition des ressources matérielles et financières, proportionnellement à la répartition de la population. Certes, le MAROC, pays le plus peuplé, possède l'économie la plus diversifiée et la plus complexe du Maghreb, sans pour autant qu'elle puisse répondre au mieux à la demande du marché international.

4 - La population maghrébine est pourvue de toutes les caractéristiques démographiques que l'on rencontre dans le Tiers-Monde: Un taux d'accroissement élevé qui varie entre 2,3% et 3,3%; une population jeune dont plus de 55% se situent dans les tranches inférieures à 20 ans; une population travaillant essentiellement dans l'agriculture (70%), mais la tendance à l'urbanisation des 5 pays s'accélère à l'image des autres pays du Tiers Monde.

5 - Les trois pays maghrébins les plus peuplés — Maroc, Algérie et Tunisie — souffrent d'un excédent de main d'oeuvre et d'un niveau de sous-emploi et de chômage très élevé. C'est la cause du déplacement des populations de la campagne vers les villes, et des migrations de la main d'oeuvre semi-qualifiée vers l'Europe et, principalement, vers la France. Par contre, la Libye souffre d'un manque réel de main d'oeuvre à tous les niveaux et pourrait continuer à faire appel autant à l'immigration maghrébine — surtout tunisienne — qu'à celle qui provient du Myen Orient (Egypte) pour pouvoir répondre à ses besoins. Si on excepte le cas de la Libye, force est de constater que l'excédent de la main-d'oeuvre non employée met fin à toute complémentarité dans ce domaine, atténuée les mouvements migratoires inter-maghrébins jadis florissants lors de la phase coloniale pour des considérations tant économiques que politiques et place

les trois pays dans une position concurrentielle face au marché du travail européen qui attire annuellement une bonne partie des ouvriers maghrébins. Le cas de la Mauritanie est à part. La densité est faible mais le niveau des forces productives ne pose pas actuellement le problème du manque de la main d'oeuvre. Il est sûr qu'il se posera dans l'avenir et surtout au niveau de la pénurie des cadres.

6 - Les conséquences des données démographiques du « sous-développement » se retrouvent d'une façon presque similaire dans les 5 pays: le taux d'analphabétisme y est trop élevé, la scolarisation trop faible, surtout en Libye et en Mauritanie, et dans une moindre mesure au Maroc, les progrès de la généralisation de l'enseignement en Tunisie furent ralentis ces dernières années, alors que l'effort entrepris en Algérie dans ce domaine est contrecarré — comme d'ailleurs en Tunisie et surtout au Maroc — par une baisse préoccupante du niveau. Si les Tunisiens arrivent aujourd'hui à satisfaire une bonne partie de leurs besoins en cadres, il est à relever que les progrès de l'enseignement supérieur est aujourd'hui plus tangible en Algérie qu'au Maroc, alors que les défaillances démographiques de la Libye lui interdisent en fait l'utilisation de ses ressources financières dans le domaine de la formation de cadres et de la recherche. L'adaptation des ressources économiques aux insuffisances démographiques sont moins importantes en Mauritanie qu'en Libye.

Il est sûr que dans la perspective d'une coopération maghrébine, un travail en commun dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la formation des cadres ne peut être que dans d'intérêt de tous les pays (26).

## 2.2. L'AGRICULTURE MAGREBINE ET L'INTEGRATION

L'agriculture constitue de loin le secteur le plus important dans tous les pays du Maghreb, puisqu'elle est la source des revenus de 75% des foyers. Sa part dans la formation de la PIB reste très élevée: presque 30% en moyenne annuelle en Tunisie et au Maroc, elle tend cependant à diminuer

en Algérie (18%), du fait de l'importance qu'a prise l'exploitation des hydrocarbures et aux progrès enregistrés dans le domaine de l'industrie, alors qu'en Libye l'écrasante présence du pétrole lui laisse une place marginale dans la condition des ressources nationales. En Mauritanie la production agricole reste très limitée.

*L'agriculture Maghrébine a dans les trois pays, le Maroc, l'Algérie, et la Tunisie, des caractéristique communes, dues au déterminisme géographique, l'histoire de l'économie maghrébine lors de la phase coloniale et les tendances imprimées dans les politiques économiques depuis l'indépendance. Les conditions naturelles en Libye, et surtout en Mauritanie, n'ont pas permis un développement agricole important dans ces deux pays.*

1/ La première remarque à faire est relative à la faiblesse de la proportion des terres agricoles dans la région, puisque la part des terres arables ne dépasse guère 4% de l'ensemble de la superficie des 5 pays, 14% et 26% respectivement au Maroc et en Tunisie mais seulement 2,8% et 1,4% respectivement en Algérie et en Libye (27). La part des pâturages ne dépasse pas 11% (respectivement 15% - 0,6% - 17% et 34% en Algérie, Libye, Maroc et Tunisie, alors que la part des terres boisées varie entre 0,28% et 1,02% en Libye et en Algérie et 5,1% et 12% en Tunisie et au Maroc. La faiblesse de la proportion des terres agricoles est compensée cependant par une densité démographique très faible.

2/ L'agriculture maghrébine est tributaire à un degré élevé des conditions climatiques aussi bien au Maroc qu'en Algérie et en Tunisie, la production agricole varie du simple au double en relation avec l'importance et la régularité des pluies durant l'année.

C'est dire que, contrairement à ce que l'on a pu enseigner, le Maghreb n'est pas une région à vocation agricole, si donc l'agriculture reste le secteur prépondérant, ce n'est là qu'un signe de retard économique général.

3/ L'agriculture maghrébine est de type méditerranéen: Les céréales y dominent, l'élevage reste faible et défaillant, et des productions naturelles (Alfa et Liège) ont une importance certaine. Le climat a aidé le développement de l'arboriculture (vigne et agrumes) et quelques cultures industrielles.

4/ La colonisation a laissé des traces profondes dans les trois pays maghrébins qui

étaient sous la domination française. Elle a entraîné la naissance d'un dualisme artificiel dans l'agriculture maghrébine, base de son intégration dans le marché français:

— D'une part, un secteur accaparé par les colons européens dans les terres les plus fertiles de la région, et géré par des méthodes « capitalistes » et dont l'exploitation visait essentiellement l'exportation de ses produits sur le marché français: au départ le blé, et, à partir de la deuxième guerre mondiale, la vigne et les agrumes.

— D'autre part, un secteur marginalisé et de plus en plus paupérisé où travaille la grande masse de la paysannerie maghrébine et qui n'arrive pas à dépasser les limites d'une production d'un niveau moyenâgeux à cause des contraintes qu'il subit du fait des caprices climatiques, des méthodes culturales archaïques et surtout de la répartition inique de la propriété foncière et des moyens de production.

Cette contradiction structurale de l'agriculture maghrébine n'a pas été dépassée après les indépendances, malgré la reprise des terres coloniales, dans des conditions différentes en 1958 en Tunisie, en 1963 en Algérie et seulement en 1973 au Maroc. (Dans ce pays, il restait en 1973, environ 250.000 Ha aux mains des colons étrangers). Elle constitue un obstacle structural entravant l'utilisation de l'agriculture dans le lancement du processus de l'intégration, car elle a placé les agriculteurs des trois pays et principalement leur secteur « moderne », dans une situation concurrentielle par rapport à l'Europe (les trois pays exportent les agrumes, le vin, les olives, les primeurs) alors que l'agriculture de type traditionnel s'est avérée de plus en plus incapable à répondre aux besoins alimentaires des trois pays qui ont constaté une élévation de leur propension à importer les produits alimentaires bruts (céréales, produits laitiers).

Enfin, les contradictions de l'agriculture maghrébine sont à la base de sa défaillance en vue de libérer des ressources financières accrues et mieux réparties dans la population pour épauler la production industrielle potentielle et lui aménager des débouchés permanents et sûrs.

5/ Parmi les 5 pays maghrébins, le Maroc acquiert sur le plan agricole la première place: en 1972 la valeur ajoutée de l'agriculture a été de 5.548 millions de dirhams au Maroc, 2.000 millions de dinars en Algérie et 1.040 millions de dinars en Tunisie (28).

— Le Maroc est le principal producteur maghrébin de céréales dont il produit plus de 50% suivi de l'Algérie. Il en produit quelques 40 millions de quintaux.

— Il est le premier producteur d'agrumes: 688.000 tonnes, contre 300.000 tonnes en Algérie et 100.000 tonnes en Tunisie (29).

— Il est le principal producteur de primeurs puisque sa production est supérieure à celle des autres pays réunis.

— Le Maroc a réussi plus que les autres pays maghrébins à introduire de nouvelles cultures industrielles, tels le coton et surtout la betterave, dont la production encore modeste (167.000 T.) ne constitue pas moins de 80% de celle des autres pays maghrébins.

— Il est enfin le principal producteur en matière d'élevage et surtout de pêche (243.000 tonnes en 1972, contre 30.000 T. en Tunisie).

— L'Algérie, forte de son vignoble, est de loin le principal producteur maghrébin de vin (7.800.000 Hectolitres, contre 1.370.000 HI au Maroc et 800.000 HI en Tunisie).

— Elle produit près de la moitié des dattes du Maghreb contre 25% au Maroc et 15% pour la Tunisie et la Libye.

— La Tunisie acquiert la première place pour l'huile d'olive (167.00 T. en 1972) puisqu'elle en produit 40% contre 34% pour le Maroc.

— Enfin, si les 4 pays sont des producteurs et exportateurs de l'Alfa, culture naturelle, la première place revient ici à la Libye.

6/ Dans une perspective dynamique, on pourrait relever que les politiques nationales en matière agricole n'ont pas entraîné de transformations radicales dans ce secteur. Si l'Algérie et la Tunisie avaient entrepris la nationalisation des terres de colonisation, la création d'un secteur autogéré au lendemain de l'indépendance du premier, la création de coopératives agricoles à la suite des événements de Sakiet Sidi Youssef dans le second, le Maroc, au contraire a permis aux colons français de vendre leurs propriétés à des marocains qui les ont hérité dans la gestion de cette agriculture moderne, et n'a pu récupérer ce qui restait des terres de colonisation qu'en 1973.

Mais, ces transformations n'ont pas entraîné dans les 3 pays un dépassement des contradictions engendrées par l'agriculture coloniale. Le secteur autogéré en Algérie,

les terres récupérées en Tunisie, celles qui ont été transférées à l'Etat ou au Privé au Maroc ont continué à orienter leurs exploitations vers le marché international et à user de la protection étatique et de l'utilisation des méthodes capitalistes, entraînant ainsi l'élargissement de l'écart qui les sépare du reste du monde rural.

La problématique fondamentale de l'agriculture maghrébine reste à l'ordre du jour: celle de la répartition des fruits de l'exploitation agricole en vue d'une équité sociale nécessaire à la création d'un débouché pour les autres secteurs économiques. Elle est liée à une réforme agraire profonde dont les prémisses commencent à apparaître en Algérie depuis 1972, mais qui a été avortée en Tunisie, et se laisse attendre au Maroc.

*L'Agriculture Maghrébine face au processus de l'intégration.* A priori, on peut affirmer que l'agriculture ne peut pas jouer un rôle important dans le lancement de l'intégration maghrébine. Les arguments ne sont pas difficiles à déceler:

1. Les trois pays maghrébins (Maroc - Algérie - Tunisie) sont dans des positions concurrentielles par rapport à leurs exportations agricoles sur le marché international, vin agrumes, olives, essentiellement.

Ils sont par ailleurs déficitaires en matière de céréales et de produits laitiers et font, de ce fait, appel à des importations massives de biens alimentaires à partir de l'Europe et des Etats Unis.

2. L'ouverture des frontières intermaghrébines aux produits agricoles servira essentiellement les intérêts marocains, mais ses conséquences néfastes sur les autres pays seront très grandes, du fait de l'impact social de l'agriculture sur la situation de l'immense majorité de la population. Au vu de la carence des cultures vivrières, cette ouverture, engendrant une raréfaction plus grande, entraînerait une hausse des prix des produits agricoles.

Cependant, le phénomène de l'intégration devrait tenir compte aussi des atouts que procure l'agriculture.

1- Il s'agit, en premier lieu, de la dynamique qu'entraînerait l'élargissement du marché dans le cadre du processus d'intégration et qui aurait pour conséquence directe un accroissement de l'offre agricole (surtout en céréales et en cultures industrielles). Par ailleurs, l'abaissement communautaire des droits de douane pour les produits industriels d'origine agricole serait un élément d'encouragement pour l'agriculture.

2- La Libye constitue un marché certain, mais fort restreint pour certains produits agricoles marocains, (agrumes, primeurs), mais rien n'indique qu'elle ne deviendrait pas, demain, un concurrent sérieux des autres pays maghrébins, puisque ses ressources financières lui permettent, malgré l'aridité du sol, et à cause de l'existence d'une nappe d'eau souterraine, d'effectuer des investissements qui seraient certainement très rentables.

3- Le Maroc pourrait exporter un certain nombre de produits primaires aux autres pays maghrébins: le poisson, les primeurs par exemple, surtout dans les phases où le marché de la CEE se trouve incapable d'absorber la production marocaine.

4- Une réflexion générale et commune au niveau de tous les pays du Maghreb dans les relations de leur agriculture avec la CEE est à faire.

Car, au moment où la concurrence pour les agrumes devient de plus en plus acharnée, au point que beaucoup de pays méditerranéens subventionnent leurs agriculteurs, il serait intéressant de passer à l'étude de la reconversion de ce secteur dans le cadre d'une projection concertée sur le plan maghrébin. Il n'est plus le temps de décider une politique commune vis-à-vis de la CEE sur cette question, car celle-ci en a pris l'initiative et impose à tous les pays maghrébins et à d'autres pays de la Méditerranée de subir les contraintes de son organisation communautaire. Il faut surtout chercher comment adapter au mieux les conditions de la production interne aux données du marché international.

5- Face à la défaillance de l'agriculture maghrébine, il serait intéressant d'orienter l'effort commun des pays maghrébins vers une politique de formation de cadres agricoles, le développement de la recherche agronomique, et le lancement d'un certain nombre d'investissements communs. Une complémentarité pourrait se créer entre ceux qui ont une nature plus adaptée à l'activité agricole (Maroc) et aux dérivées industrielles et ceux qui ont des moyens financiers en excédent (la Libye).

6- En fait l'impact du devenir de l'agriculture maghrébine sur le processus de l'intégration est d'une part important, mais d'autre part indirect, car il est intimement lié à l'accroissement de la production agricole. Celui-ci est nécessaire dans une région où 80% de la population dépendent de l'agriculture, pour créer un marché impor-

tant qui soutiendrait la production industrielle. Dans la perspective, la création d'une industrie maghrébine à grande échelle, seule l'ouverture du monde rural à la demande de biens industriels mettrait l'agriculture au service de l'intégration. Ceci rend le changement structural de ce monde une nécessité impérieuse.

### 2.3. L'EXPLOITATION DU SOUS-SOL ET L'INTEGRATION MAGHREBINE

L'intégration des richesses du sous-sol maghrébin constitue de plus en plus un élément important de l'économie de cette région; qu'il s'agisse des minerais, des phosphates ou surtout des hydrocarbures. L'industrie extractive tend à devenir dans le MAGHREB le principal secteur productif d'où émane la plus grande valeur ajoutée.

1/ Il y a, en premier lieu, la branche des hydrocarbures qui constitue l'essentiel de l'économie libyenne et plus de 24% du PIB en Algérie pour 1973 et 1974. Avec une production annuelle de plus de 100 MT de pétrole en Libye, plus de 45 MT pour l'Algérie, une importante production de gaz en Algérie, ces deux pays monopolisent les hydrocarbures de l'Afrique du Nord puisque la Tunisie arrive à produire un niveau à peine supérieur à sa consommation intérieure, alors que le Maroc, parent pauvre et infortuné sur ce plan, importe toute sa consommation pétrolière. La Mauritanie espère toujours découvrir l'or noir. Si donc, le Maghreb possède quelques 8% des réserves mondiales en pétrole, les avantages que tirent les 5 pays de cette richesse sont tout à fait inégaux; cette inégalité s'est beaucoup élargie à la suite des augmentations du prix du pétrole dont l'importation pèse de plus en plus lourdement sur la balance des paiements du Maroc.

2/ Ce dernier est de loin le mieux placé pour les phosphates avec ses 18 millions de tonnes par an et ses réserves inépuisables. Il a su en 1974 exploiter au mieux l'augmentation spectaculaire de la demande mondiale de ce produit et tripler le prix de ses ventes. Mais la demande internationale a beaucoup fléchi en 1975. La Tunisie est placée timidement dans un deuxième rang alors que la production phosphatière algérienne reste limitée. Le retour du Sahara au Maroc et à la Mauritanie leur permet d'exploiter ensemble les phosphates de Bouacra,



qui produit quelques 3 millions de tonnes par an.

3/ L'Algérie et le Maroc sont par ailleurs des producteurs de charbon et des petits exportateurs de plusieurs produits: le Fer, le Manganèse, le Cuivre, le Plomb, le Zinc. La Mauritanie est un important producteur de Fer (11 Millions de tonnes à Zouerat-Fderik et à Akjougt), le Cuivre (Akjougt) le Gypse, le Nitrium, l'Uranium, le Sel, le Titane sont les ressources minières de l'avenir pour ce pays. Il faut remarquer la proximité des gisements miniers à des frontières intermaghrébines: le Fer de Gara Jbilet entre l'Algérie et le Maroc, le Phosphate de Djebouk et de Gafsa entre la Tunisie et l'Algérie, ce qui peut constituer un élément d'incitation aux conflits frontaliers, mais aussi et surtout une base de création de pôles de développement économique commun dans le cadre d'une coopération intermaghrébine.

4/ Tous les pays du Maghreb sont des exportateurs de produits bruts, du fait de l'inexistence d'industrie de base à grande échelle, ce qui les oblige à exporter l'effet multiplicateur de leur richesse minière et à subir les lois du marché international dominé par les firmes multinationales. Si les dernières hausses du pétrole et du phosphate ont permis surtout à la Libye et à l'Algérie d'acquérir des ressources financières accrues, il est à constater qu'à la longue les cours des matières premières n'arrivent pas à se maintenir et que les termes de l'échange avec les pays capitalistes ne cessent de se détériorer à cause de l'élévation continue des prix des biens industriels produits par ces pays.

5/ Ce bilan nous montre que, face au marché international, les secteurs miniers maghrébins sont dans une position concurrentielle, ce qui ne facilite nullement la coordination et la coopération. Par ailleurs, l'exportation des produits du sous-sol aux pays industrialisés et l'importation des biens d'équipement et de la technologie de ces mêmes pays en vue de l'exploitation de ce secteur, place ce dernier dans une intégration verticale avec les économies capitalistes et lui interdit de tenter une intégration horizontale intermaghrébine.

6/ La situation du marché et de la conjoncture ont cependant un impact certain: dans une phase de baisse des prix et quand l'emprise du demandeur est forte, l'aspect néfaste de la concurrence est mis en relief,

et n'aide nullement à lancer le processus de l'intégration maghrébine: l'exemple a été bien donné après la malheureuse expérience du Comptoir des Phosphates de l'Afrique du Nord créé en 1942 sous l'impulsion des autorités coloniales, qui lui avaient accordé le monopole de vente des phosphates à l'étranger. Il devait distribuer annuellement des contingents d'exportation à chacun des trois pays, quand l'un d'eux arrivait à dépasser son contingent, il se trouvait dans l'obligation de verser une compensation au comptoir en vue de subventionner les autres pays. L'existence de ce comptoir bénéficiait essentiellement à l'Algérie et à la Tunisie et interdisait au Maroc de tirer une rente substantielle du fait de ses potentialités phosphatières. C'est d'ailleurs le Maroc qui était en 1960 à l'origine de la dénonciation de la convention du CPAN.

Mais lors d'une phase de hausse des prix sur le marché international et l'apparition d'une certaine rareté, comme ce fut le cas pour le pétrole, l'appartenance des pays du Tiers Monde à une même entité économique (Algérie) (Libye) ne peut qu'aider au renforcement du front commun des producteurs. Pour l'exemple en question, il est à noter que les deux pays maghrébins ont joué un rôle important dans le déclenchement de la première crise pétrolière en 1971, sans que leur attitude ait été dictée par leur appartenance au Maghreb autant qu'elle ne l'ait été par la nature de leurs options politiques.

7/ L'existence d'un certain nombre de gisement d'hydrocarbures ou miniers près des frontières devrait être à la base de la constitution de pôles de développements économiques communautaires fondés sur la gestion commune des richesses de ces régions. C'est dans ce sens que les conflits frontaliers cédés par l'héritage colonial trouveraient leurs solutions non passionnelles et réalistes. C'est dans le dépassement du contentieux politique par un engagement de coopération économique que l'on pourra exploiter le fer de Gara-Jbilet près de Tindouf à la frontière maroco-algérienne. Par ailleurs, l'utilisation du gaz algérien de Hassi Ruel par l'économie de l'Oriental et du Nord Marocains et la construction de gazoduc sur le sol marocain en vue de conduire du gaz vers l'Europe, sont deux opérations à manier dans l'intérêt des deux pays. L'accord mauritano-marocain concernant l'exploitation commune des phosphates de Boucraa et des ressources de l'océan,

reste sur ce plan, un exemple de coopération qui vise à dépasser les conflits frontaliers.

#### 2.4. L'INDUSTRIE MAGHREBINE BASE DE L'INTEGRATION

Dans les pays du Tiers Monde, l'essentiel c'est de créer des économies qui sont quasi-inexistantes, c'est dire que l'essentiel est de constituer un potentiel industriel. Il serait alors intéressant de lier ce phénomène de création au niveau des pays du Maghreb à celui de leur intégration. C'est dans ce sens que l'industrie apparaît comme le pivot du développement économique et l'élément de dynamisation de l'intégration.

1. A la veille des indépendances, l'industrie Maghrébine avait l'aspect d'une jeune industrie vieillie. Elle portait en son sein ses propres limites et les causes de son blocage. Car, dans le cadre de la division du travail imposée par la « métropole », l'industrie maghrébine était caractérisée par l'inexistence de branches d'industrie lourde, la désintégration des entreprises établies et la prédominance de l'industrie légère d'alimentation, essentiellement.

Après l'indépendance, on a assisté au développement de l'industrie textile, du cuir, de la cimenterie, de l'industrie pharmaceutique, de l'industrie de montage ainsi que de nouvelles industries de produits alimentaires.

Pour l'ensemble de ses branches d'industries marginales, le Maroc avait plus d'atouts que l'Algérie aussi bien pour les branches de l'alimentaire que pour le textile.

2. Cependant, la Tunisie et surtout l'Algérie se sont lancées dans la création d'une industrie lourde nationale, sidérurgique (Annaba et Meuzel Bourguiba) phosphatière (Annaba, Gabes) et surtout d'hydrocarbures, (Alger, Arzew, et l'usine de liquéfaction du gaz à Oran).

Le Maroc, après avoir donné au départ une certaine importance à l'industrie, ce qui a permis de construire des industries de montage, une raffinerie à Mohammedia et un complexe chimique à Safi, a arrêté tout effort industriel à l'exception du secteur sucrier, ce qui le rendit dépourvu de toute industrie lourde.

On pourrait noter que le Maroc et la Tunisie ont accordé une importante priorité au

tourisme que l'Algérie a refusé pour des considérations politiques, économiques et sociologiques évidentes dans un pays qui a opté pour l'industrialisation et la libération économique. Les deux pays accordent depuis 1973 un intérêt certain à l'industrie d'exportation.

3. Les obstacles et les difficultés que pourraient rencontrer l'utilisation de l'industrie dans le lancement de l'intégration maghrébine sont nombreux. Et, en premier lieu, ceux qui sont dues aux considérations politiques et subjectives. Dans le cadre du processus de développement, il est normal que chacun des pays voudraient avoir ses complexes chimiques, sidérurgiques, ses raffineries, etc. Les concessions en la matière nécessitent des décisions politiques.

4. Mais il existe aussi des obstacles d'ordre économique: L'industrie maghrébine souffre de l'héritage colonial. Elle est localisée dans les grandes villes, Tunis, Alger, Annaba, Oran, Casablanca, Agadir, c'est-à-dire dans des centres liés directement aux courants commerciaux étrangers surtout avec la France et l'Europe, trop éloignés des frontières intermaghrébines. D'ailleurs, la configuration de l'infrastructure routière et ferroviaire est loin d'être au service de l'intégration maghrébine du fait de l'éloignement des centres industriels maghrébins les uns des autres. Dès lors, l'échange devient trop cher et les prix non compétitifs (30).

5. L'étroitesse de la dimension des entreprises industrielles dans les pays du Maghreb entrave les échanges de leur production à travers ces pays. Beaucoup d'entreprises existantes n'arrivent à maintenir leur existence que du fait d'un protectionnisme justifié surtout en Algérie.

Consciente de cette défaillance, désireuse de mettre sur pied une industrie nationale solide et capable d'affronter toute concurrence et forte de son potentiel pétrolier, l'Algérie n'a pas caché ses intentions en 1970 et s'est opposée aux projets préparés par le CPCM dans le sens d'une baisse progressive des droits de douane relatifs aux produits industriels maghrébins. Car, dans les conditions actuelles, l'application d'une telle politique communautaire servirait surtout l'industrie légère marocaine dont les atouts ne sont pas à minimiser. L'équation sera tout autre quand l'Algérie arrivera à consolider sa position industrielle.

6. Malgré l'existence de ces obstacles, l'industrie est appelée à être l'élément principal d'une coopération intermaghrébine.

L'étroitesse de la dimension des entreprises constitue pour l'avenir un atout, car elle facilite la coordination au niveau de la division des tâches entre les pays concernés, et au niveau de l'organisation d'une gestion commune. L'existence d'une capacité industrielle inemployée du fait des limites des marchés internationaux, permet de penser que l'on pourrait accroître la production des unités existantes en vue d'en vendre à d'autres marchés maghrébins sans accroître les frais, réalisant ainsi des économies d'échelle et des progrès en matière de compétitivité.

7. A partir des données actuelles, on est en droit de penser que l'abaissement progressif des droits de douane et l'atténuation des restrictions quantitatives permettraient au MAROC de répondre à une bonne partie des besoins algériens en produits alimentaires, textiles, cuir, alors que l'Algérie serait mieux placée pour exporter aux autres partenaires les produits métallurgiques (câbles de cuivre, charpentes métalliques).

8. Les perspectives les plus sérieuses apparaissent dans la constitution d'oeuvres industrielles communes à grande dimension et capables de répondre aux besoins des pays maghrébins. A cet effet, la création d'une cimenterie algéro-marocaine, et d'autres projets tuniso-libyens et algéro-tunisiens, sont des initiatives à encourager et à développer dans d'autres branches.

## 2.5. LE COMMERCE EXTERIEUR ET L'INTEGRATION

Le commerce extérieur a toujours été la résultante et le reflet de la réalité économique. Il a cependant, un impact intrinsèque sur la problématique de l'intégration. Les enseignements que l'on peut tirer des observations relatives à son contenu et à sa nature le démontrent.

1/ En matière de volume des échanges, l'importance des 5 pays maghrébins est différente.

— La Libye est essentiellement un grand exportateur de pétrole. Malgré l'importance de ses ressources financières, sa dimension démographique limite ses importations et lui accorde un excédent commercial anormalement extraordinaire.

— L'Algérie a importé en 1973 l'équivalent

de 10.000 millions de Dinars et a exporté 7.500 millions de Dinars (un solde négatif de 25%).

— Le Maroc a importé la même année 4.684 millions de dirhams et a exporté 3.746 millions de dirhams (solde négatif de 938 millions de dirhams).

— La Tunisie a importé l'équivalent de 319 millions de Dinars et a exporté 266 millions de dinars (solde négatif de 53 millions de dinars).

2/ Les similitudes et les différences relatives à la structure du commerce extérieur des pays maghrébins sont dues soit à leurs structures économiques, soit aux conséquences des politiques économiques.

— La Libye exporte essentiellement le pétrole et importe tout ce dont elle a besoin en biens alimentaires, biens de consommation finis et biens d'investissements.

— La Mauritanie exporte essentiellement sa production minière, surtout le fer, et importe l'essentiel de ses besoins de consommation et d'investissement.

— Les 38% des exportations algériennes sont constitués de produits énergétiques; 8,5% des produits alimentaires et 8,5% seulement de biens d'équipement, des produits demi-finis et de biens de consommation.

Au niveau des importations, les biens d'équipement interviennent pour 33%, les produits demi-finis 27%, les biens de consommation 13%, les produits alimentaires 16% et les produits bruts 7%.

— Le déficit énergétique du MAROC pèse lourd sur la structure de son commerce extérieur. Dans les exportations, la part des produits alimentaires est de 47%, la part des produits miniers de 30% et celle des produits finis 15%.

Pour les importations, les parts respectives des biens alimentaires, énergétiques, d'équipement et de biens de consommation est de 19%, 8%, 20% et 15%.

— S'agissant de la Tunisie, on remarque que 41% des exportations sont constituées de produits alimentaires, 27% de produits énergétiques et 4,6% de produits finis.

Quant aux importations, les produits alimentaires interviennent pour 18,9%, les matières premières et les semi-produits

comptent pour 36% et les biens d'équipement 29,6%.

Au total, on constate, à travers la structure du commerce extérieur du Maghreb, que l'ensemble des 5 pays est déficitaire en biens alimentaires, que le Maroc souffre de son déficit énergétique, que l'Algérie s'équipe plus que les autres pays et que le Maroc, et dans une moindre mesure la Tunisie, sont tributaires de leurs exportations de biens alimentaires et miniers, alors que l'Algérie et la Libye exportent essentiellement du pétrole.

3/ L'orientation géographique du commerce extérieur maghrébin appelle deux observations :

- a) L'importance de la place de la CEE dans le commerce extérieur du Maghreb; 60% des exportations et 58,8% des importations tunisiennes concernaient en 1972 la CEE des Six. Pour l'Algérie, les pourcentages respectifs sont de 57% et 62%, pour le Maroc 58% et 50%, alors que 80% du pétrole libyen se dirigent vers l'Europe qui procure à la Libye plus de 50% de ses achats et que le fer mauritanien est destiné au marché français.
- b) L'insignifiance du commerce intermaghrébin. Pour le Maroc, le Maghreb intervient pour 3% des ses importations et 4% pour les exportations. Pour la Tunisie, les parts respectives sont de 0,7% et 6,7% (balance commerciale excédentaire à cause des exportations tunisiennes sur la Libye). Ces pourcentages ne dépassent pas deux points pour l'Algérie (31).

Le Maroc exporte vers l'Algérie surtout des produits finis (articles manufacturiers, matières plastiques, produits en caoutchouc, et de l'énergie électrique). L'Algérie exporte au Maroc du pétrole, à la Tunisie des produits chimiques et du matériel de transport. La Tunisie exporte surtout pour la Libye des articles manufacturiers, des biens alimentaires, du tabac, des produits chimiques. La Libye exporte sur la Tunisie de faibles quantités de pétrole pour raffinage.

Dans le cadre d'autres aspects des relations extérieures, on relève que l'échange touristique maghrébin est très faible et que les mouvements migratoires, jadis importants s'atténuent à l'exception de l'immigration tunisienne en Libye. Le contrôle de change et les nationalisations en Algérie

ont mis fin aussi aux mouvements des capitaux dans les différents sens du Maghreb.

La coopération liée au commerce extérieur est fort réduite: le port de Gha-zaouet, jadis très utilisé par le Maroc Oriental, a vu son trafic baisser après les nationalisations des Mines d'Alzi en Algérie et la guerre des frontières entre les deux pays. La reprise décidée en 1969 a été à nouveau bloquée. On notera cependant l'importance des oléoducs reliant le gisement pétrolier d'Edjelé en Algérie au port Tunisien de Skira.

4/ Les pays maghrébins se trouvent face à l'Europe dans des positions concurrentielles pour l'essentiel de leurs exportations: les agrumes, les primeurs, le vin, l'huile d'olive, le phosphate; la rareté relative du pétrole dans le monde a enlevé toute portée à la concurrence relative à ce produit.

5/ L'analyse du commerce extérieur maghrébin appelle nécessairement à poser la question des relations de chacun des pays de la région de la CEE.

## 2.6. LE CAS DE LA LIBYE

Avant la découverte du pétrole en Libye, la question des relations de l'Europe avec la Libye nouvellement décolonisée n'avait pas, sur le plan purement économique, une grande importance du fait de l'étroitesse de l'économie libyenne. Le passage de la Libye au rang des principaux producteurs du pétrole qui s'est fait parallèlement à la naissance de la CEE ne pouvait que favoriser les pays européens, qui, malgré l'emprise écrasante des compagnies américaines sur la production pétrolière libyenne, tiraient un grand profit de la position géographique de la Libye. C'est la crise pétrolière des années 70 qui a poussé l'Europe à accorder un grand intérêt à ses relations avec la Libye afin de pouvoir garantir une source d'approvisionnement nécessaire qui tend à contester la domination des milieux pétroliers occidentaux.

Dans les relations libyo-européennes, la Libye se trouve, du moins conjonctuellement, dans une position de force: elle vend un produit devenu rare et demandé, elle possède des ressources financières é-

normes qui cherchent à être utilisées. Contrairement aux autres pays du Maghreb, elle n'a pas à demander des concessions à l'Europe, mais celle-ci lui propose des plans de coopération afin de garantir son approvisionnement en pétrole.

## 2.7. LE CAS DU MAROC ET DE LA TUNISIE

Avant mars 1969, les relations entre ces deux pays et la CEE étaient régies par un protocole relatif « aux marchandises originaires de certains pays bénéficiant d'un régime particulier d'importation d'un des Etats membres » et d'une déclaration d'intention en vue de « l'association à la CEE des pays indépendants appartenant à la zone franc » (32). En plus clair, le Maroc et la Tunisie devenus indépendants presque au moment de la signature de l'accord de Rome, pouvaient continuer à exporter sur le marché français leurs productions dans le cadre de contingents en franchise de douane en attendant leur association éventuelle à la CEE à l'instar des pays africains.

L'entrée en vigueur, à partir de 1968, du régime de l'Union Douanière, au niveau de la CEE, et l'application d'un tarif européen commun devait pousser le Maroc et la Tunisie à choisir soit la voie de l'association, soit une voie plus autonome et certes plus difficile à court terme. En fait, en 1968, les jeux étaient pratiquement faits, l'évolution politico-économique interne des deux pays ne leur laissait pas d'autres alternatives : leur politique économique interne sur le plan agricole, qui mettait les exportations à la merci de la CEE, leur politique de commerce extérieur, qui n'a pas été diversifiée. C'est ainsi que les agrumes, les olives, les primeurs, les conserves de poissons dépendaient du marché européen, la concurrence d'autres pays méditerranéens (Israël, Espagne) n'arrangeait nullement les choses. Enfin, le fait que l'agriculture d'exportation était celle du secteur hérité de la colonisation, un secteur favorisé, protégé, bien représenté par des groupes de pression nationaux et étrangers, poussait les deux pays à l'association avec la CEE (33).

Celle-ci fut conclue en Mars 1969 et stipulait des concessions réciproques sur le plan commercial : pour les exportations des

deux pays vers la CEE, on a prévu une réduction des droits de douane pour les agrumes, les conserves, le poisson, quelques conserves de légumes, le régime intracommunautaire pour certains produits industriels. Pour leur importation d'Europe, l'accord prévoit l'application d'un système de réductions de tarifs douaniers et la mise en place de listes de contingents pour les produits industriels.

On sait que cet accord s'est avéré pour les uns insuffisants et partiel (parce qu'il ne concerne pas les primeurs, l'assistance technique et financière, la main-d'oeuvre), pour les autres un instrument de renforcement de la dépendance structurale des pays maghrébins vis-à-vis de l'Europe (34).

Au moment où l'accord d'association des deux pays a été renouvelé dans le cadre du nouvel accord de coopération (26 Avril 1976), on constate que l'équation du problème a changé : la généralisation du système généralisé des préférences pour les produits industriels de l'ensemble du Tiers-Monde, la multiplicité des faveurs douanières accordées à d'autres pays concurrents du Maghreb par leurs exportations agricoles (agrumes et poisson pour l'Espagne, Israël et l'Algérie), l'élargissement de la CEE et celle de la sphère de l'association, la mise en route d'une politique européenne visant à intégrer le renouvellement des statuts d'association dans le cadre d'un projet global de relations entre la CEE et une bonne partie des pays du Tiers Monde.

Le nouvel accord élargit le contenu du premier, puisqu'il stipule que les avantages commerciaux concernent aussi les primeurs et les vins et s'intéresse aux relations financières et techniques. Son impact reste cependant limité du fait de la multiplication des obstacles (contingents, prix de préférence), des faveurs accordées par l'Europe à d'autres pays concurrents et surtout par les perspectives de l'adhésion éventuelle de l'Espagne, Portugal et la Grèce.

## 2.8. LE CAS DE L'ALGERIE

La problématique des relations algéro-européennes est assez frappante par son originalité. L'Algérie se trouvait après son indépendance associée de fait à la CEE. Elle



a su continuer à tirer profit de ce statut privilégié tout en entreprenant une politique d'industrialisation qui devait atténuer à terme l'emprise européenne sur son économie. Par ailleurs, l'importante présence de la main d'oeuvre algérienne en France, et le développement de la production pétrolière plaçaient l'Algérie dans une position de force vis-à-vis de l'Europe.

Celle-ci est appelée donc à accorder des concessions à l'Algérie devenue un grand client pour l'Europe en biens d'équipements et un fournisseur bien placé et dynamique en hydrocarbures. Le conflit principal entre les deux parties concernait le vin algérien, que la France refuse d'accepter pour le coupage. Les deux parties sont arrivées en 1976 à une solution. L'Algérie a signé un accord de coopération similaire à celui qui a été proposé au Maroc et la Tunisie, et qui prévoit des facilités limitées pour le vin algérien.

Quant à la Mauritanie, elle a toujours constitué partie intégrante de la sphère des pays associés des pays africains à Yaoundé en 1964 et 1969 et à Lomé en 1975.

Cet aperçu sur les relations du Maghreb avec la CEE montre que, vis-à-vis de cette entité, les quatre pays se sont présentés divisés au lieu de se présenter en groupe. Mais force est de constater que la politique globale de la CEE, au niveau de la Méditerranée leur donne un même statut à son égard. L'Europe vise à pouvoir créer avec le Maghreb une zone de libre échange aménagée, tout en pratiquant vis-à-vis de lui la même politique qu'elle entreprend avec d'autres pays méditerranéens.

Il semble cependant que dans l'avenir, ce sont les pays qui produisent les matières très demandées sur le plan international (pétrole pour l'Algérie et la Libye) et qui ont opté pour l'industrialisation (surtout l'Algérie) seront seuls capables de s'adapter au nouveau statut proposé par l'Europe, car dans l'avenir, ce ne sont pas les marchés d'agrumes qui seront les plus profitables, — la concurrence y étant de plus en plus grande — mais ceux des produits industriels auront plus d'atouts.

Il est significatif de constater que l'Europe, comme l'ensemble des centres de décision dans les pays capitalistes liés aux pays maghrébins encouragent ces derniers à s'avancer dans le processus de l'intégration. C'est dans ce sens qu'une étude effe-

ctuée par la BIRD sur l'économie marocaine (en 1964) (35) recommande aux gouvernements marocains de considérer l'intégration régionale des pays de l'Afrique du Nord comme un axe fondamental de la politique économique du pays tendant à élargir le marché des industries locales. De même, il est à signaler que les milieux internationaux et surtout l'ONU et la CNUCED n'ont pas été étrangers au lancement de la coopération maghrébine entre 1964 et 1970. C'est sous l'impulsion de la commission économique d'Afrique que s'est tenue la première conférence des Ministres de l'Economie maghrébine (voir la 2ème partie); ce sont par ailleurs des experts de la CNUCED qui ont aidé le CPCM à élaborer un rapport sur les méthodes d'intégration des économies maghrébines en vue de définir des bases de cette intégration (36). Enfin, la CEE a toujours voulu pousser les pays maghrébins à envisager avec elle des négociations en vue de leur association.

C'est dire que la constitution du Maghreb répond aussi aujourd'hui aux vœux des pays capitalistes avancés et principalement à l'Europe. Le contraire serait d'ailleurs étonnant au moment où la CEE tente de définir une stratégie globale au niveau de la Méditerranée, et de ses relations avec l'ensemble du Tiers-Monde, et s'engage dans le dialogue euro-arabe. La constitution des ensembles régionaux dans le Tiers Monde répond aujourd'hui aux vœux des centres de décision capitalistes; elle leur permet de créer des structures d'accueil élargies capables de leur acheter leurs biens d'équipement et le produit de leur technologie et leur industrie; elle leur assure une confrontation commune qui leur garantit les fournitures en matière première, elle pousse leurs alliés parmi les pays du Tiers Monde à atténuer la contestation des pays dont l'orientation anti-impérialiste est tangible.

Il est donc nécessaire aux maghrébins de bien comprendre que les centres de décision dans les pays capitalistes voudraient bien utiliser l'unité économique maghrébine pour attirer, plus que dans le passé, le pays maghrébins à s'intégrer dans un ensemble qui leur permettrait de perpétuer et de renforcer leur domination.

Lutter donc pour l'unité économique maghrébine, c'est surtout faire en sorte qu'elle devienne l'élément principal de la libéra-

tion et du développement économique des peuples maghrébins.

## 2.9. LE BILAN ET LE BLOCAGE DU PROCESSUS D'INTEGRATION MAGHREBINE

Actuellement la coopération économique maghrébine est bien bloquée. Pour comprendre pourquoi, il est nécessaire de faire le bilan des efforts entrepris dans le sens de l'intégration aussi bien sur le plan multilatéral, que sur le plan bilatéral, afin d'en déceler les limites.

### 2.9.1. LE BILAN DE LA COOPERATION MULTILATERALE MAGHREBINE

L'histoire des efforts entrepris en vue de l'intégration maghrébine n'est pas très longue. Comme nous l'avons souligné au départ, elle a commencé en 1964 et a été bloquée en 1970.

1. C'est en avril 1964, qu'une réunion sur le développement du Maghreb a groupé à Tanger, dans le cadre de la CEA, des techniciens représentant les 4 pays maghrébins, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie et la Libye. Elle a recommandé la réunion d'une conférence de ministres d'Economie Nationale en vue du lancement du processus de coopération intermaghrébine.

2. Les ministres de l'Economie Nationale Maghrébine ont tenu une première réunion à Tunis du 29 Septembre au 1er Octobre 1964 puis une seconde à Tanger du 26 au 27 novembre 1964. Ils ont convenu, lors de ces deux rencontres, de mettre sur pied une politique de coopération maghrébine allant dans le sens de l'intégration.

La conférence de Tunis a prévu l'adoption d'un régime préférentiel d'échange, l'harmonisation des politiques douanières, notamment vis-à-vis de l'Europe, et la création d'un centre d'étude maghrébin en vue d'encadrer le processus de coopération.

La conférence de Tanger a été plus explicite. Elle a statué sur les compétences du CPCOM (Comité Permanent Consultatif Maghrébin), décidé de créer un centre d'études industrielles et adopté le principe de coopération et de coordination au niveau

sectoriel: infrastructure routière et ferroviaire, PTT, tourisme; etc...

3. Ces deux conférences ont eu pour mérite de mettre sur pied un certain nombre d'institutions permanentes et occasionnelles appelées à épauler la coopération maghrébine.

Parmi ces institutions, les conférences de ministres constituaient l'instance suprême qui présidait, en absence de tout organisme exécutif permanent, à la genèse de toutes les actions communes sur le plan maghrébin. Leurs déclarations finales et leurs conventions étaient considérées comme les instruments de lancement de ce Maghreb en perspective. Leurs décisions, qui ne pouvaient être prises à ce stade qu'à l'unanimité, indiquaient les étapes de passage dans l'élaboration du devenir maghrébin.

4. Les ministres de l'Economie Nationale ont tenu 6 sessions de leur conférence. Nous avons vu précédemment l'objet des deux premières. La troisième s'est tenue en 1965 à Tripoli et s'est chargée de faire le bilan de l'activité du CPCOM et des autres institutions permanentes. La quatrième s'est réunie à Alger en Février 1966, et a mis en relief l'importance des échanges commerciaux dans le processus de l'intégration.

5. La cinquième conférence tenue à Tunis en Novembre 1967, devait être décisive. Bien préparée par le CPCOM, elle a défini une perspective globale de l'intégration après avoir rejeté la perspective sectorielle. On a cru au lancement du Maghreb.

La conférence a abandonnée la méthode des listes de produits proposés pour être libérés dans les échanges intermaghrébins (méthode fonctionnelle ou sectorielle) et a opté pour la formule globale qui regroupe l'ensemble des échanges à libérer selon une méthode linéaire poursuivie durant une période de 5 ans, parallèlement à un allègement des contingents et des restrictions quantitatives. Dans cette optique de libération, on a convenu d'exclure des produits agricoles (37). La conférence a par ailleurs recommandé la nécessité de coordonner les politiques industrielles des 4 pays, et a même tenté de concevoir l'institution d'industries agréées, après consultations des 4 parties et dont les produits feraient l'objet d'échanges libres à travers le Maghreb. Elle a envisagé par ailleurs la création

d'un instrument de financement communautaire, la banque maghrébine d'intégration, et celle d'une union maghrébine de paiements en vue de faciliter les échanges.

6. La conférence de Rabat de 1970 devait être déterminante parce qu'elle était appelée à statuer définitivement sur les recommandations du CPCM qui allaient dans le sens d'une concrétisation des décisions de Tunis. En fait elle a illustré le blocage. La Libye ne se fit pas représenter. L'Algérie refusa d'adhérer aux conclusions du CPCM. Elle expliquait son refus de s'associer à un plan de désarmement douanier par le fait que les capitaux étrangers étaient toujours majoritaires dans les entreprises industrielles des autres pays du Maghreb surtout au Maroc, ces entreprises ne pouvaient pas dans son esprit prétendre appartenir à l'entité maghrébine. L'argument était fort et allait dans le sens de la politique économique algérienne. Il décelait cependant une position tactique; car l'Algérie, qui venait de se lancer dans sa politique d'industrialisation, n'était nullement prête à ouvrir ses frontières à des produits extérieurs, fussent-ils maghrébins.

Le blocage des conférences des ministres a entraîné celui des autres institutions à commencer par le CPCM.

7. Le CPCM créé en 1964, siégeant à Tunis, a pour mission l'étude de l'ensemble des problèmes relatifs à la coopération économique du Maghreb et la préparation des propositions à la conférence des ministres. Dirigé par un Président désigné annuellement par les délégués représentant les 4 pays, il est assisté par un Secrétariat chargé des affaires administratives et financières. Il a un pouvoir de tutelle sur l'ensemble des organismes et commissions intermaghrébines et statue selon la règle de l'unanimité.

8. A côté de ces deux institutions, les gouvernements ont créé durant la période de lancement un certain nombre d'institutions spécialisées.

— Le centre des études industrielles du Maghreb, mis sur pied avec l'aide du PNUD. Son siège à Tripoli a été déplacé à Tanger depuis le retrait de la Libye en 1970.

— Le comptoir maghrébin de l'Alfa (COMALFA), siégeant à Alger; il devrait se charger de la commercialisation de l'Alfa maghrébine sur le marché international en

allouant des quotas d'exportation à chaque pays. Il a sombré dans l'oubli à la suite des difficultés nées sur le plan de la commercialisation.

— Le bureau central Maghrébin de compensation, établi à Alger, organise des compensations pour les paiements dus aux transports intermaghrébins à partir d'un compte en devises dont il est titulaire auprès de la Banque d'Algérie.

Plus occasionnelles sont les commissions spécialisées qui réunissent les représentants de quelques administrations nationales pour discuter de la coopération sectorielle entre les pays du Maghreb (38).

9. Le bilan est maigre même dans les secteurs où la coopération a pris un aspect assez tangible. Certes, on attendait la création d'une compagnie aérienne commune à la suite des recommandations du Comité Maghrébin de Transport, on attendait la réalisation des stipulations de l'accord établissant une ligne maritime reliant les principaux ports maghrébins; malheureusement tous ces accords sont restés lettre morte. Est-il nécessaire de signaler que les 3 pays maghrébins se sont mis d'accord pour l'exploitation commune des gares et des sections de lignes près des frontières et pour la mise en service d'un câble Nord-Africain et l'établissement de lignes téléphoniques directes?

10. Sur le plan commercial et plus généralement économique, nous avons vu comment la conférence des Ministres de Tunis en 1967 avait enregistré l'inefficacité de la méthode de l'intégration sectorielle et opté pour les recommandations du CPCM inspirées par les experts de la CNUCED. Des recommandations ont pris le soin de présenter 3 solutions possibles (39).

— La solution maximum qui implique la constitution d'une communauté économique maghrébine du type du Marché Commun Européen, et qui tend à l'harmonisation des trois économies et leur intégration totale dans un ensemble unifié.

— La solution minimum qui place la coopération au niveau de simples déclarations d'intention en vue de la création graduelle d'une union économique.

— La solution intermédiaire sur la libération des échanges et l'harmonisation industrielle. Elle devrait entraîner durant 5 ans une réduction linéaire des droits de

douane et des restrictions quantitatives, et l'établissement d'une liste d'industries à agréer et dont les produits seraient assurés d'une circulation libre dans le Maghreb.

Cette solution a été présentée par le CPCM à la conférence de Rabat en Juillet 1970, comme nous l'avons indiqué. Elle a été rejetée.

C'est à partir de 1972, et au moment où le Maghreb était affronté à une véritable impasse, que la Mauritanie, qui venait d'être reconnue par le Maroc, manifesta son désir d'adhérer au processus de coopération maghrébin. Mais celui-ci reste bloqué. Il a depuis 1973 subi plusieurs défis: La guerre des ondes entre le Maroc et la Libye, et surtout la position anti-marocaine et anti-mauritanienne de l'Algérie au sujet de la libération du Sahara Occidental.

### 2.9.2. L'INTEGRATION PAR LE BIAIS DE LA COOPERATION BILATERALE

Face à l'échec du processus d'intégration multilatérale, on pourrait se demander si la voie de la coopération bilatérale a été plus heureuse. Sans entrer dans les détails, on essaiera d'entrvoir les perspectives du bilatéralisme à travers les relations des 4 pays pris deux à deux.

*Le Maroc et l'Algérie* sont les deux principaux pays du Maghreb tant sur le plan démographique qu'au niveau de la complexité de leurs économies. Les relations entre les deux pays sont passées par des moments très difficiles (guerre des frontières en octobre 1963) et des phases d'apparente coopération (traité d'Ifrane en janvier 1969 et de Tlemcen en mai 1970), mais malgré la multiplicité des signes d'amitié et de fraternité, l'ambiguïté est restée la principale caractéristique de ces relations pour plusieurs raisons:

- Différence d'options politiques et économiques des pouvoirs politiques.
- Le conflit frontalier concernant Tindouf n'a pas été définitivement résolu malgré l'accord de Tlemcen entre les chefs d'Etat des deux pays, accord qui n'a jamais été ratifié de la part du Gouvernement marocain.
- L'Algérie n'accepte pas facilement une véritable collaboration des deux pays dans

des projets économiques communs comme l'exploitation de Gara Jbilet, la construction d'un gazoduc sur le sol marocain conduisant le gaz algérien vers l'Europe.

- Il semble que l'Algérie tient à construire son industrie sans tenir compte des données propres à l'économie marocaine et ne s'apprête pas à ouvrir facilement ses frontières aux produits de l'industrie marocaine.
- Le commerce extérieur entre les deux pays reste trop réduit. L'Algérie a refusé d'accorder au Maroc des faveurs concernant les fournitures en hydrocarbures au lendemain de la hausse des prix de cette denrée, le Maroc s'est trouvé obligé de s'approvisionner en dehors de l'Afrique du Nord, ce qui ne peut nullement encourager les flux commerciaux entre les deux pays.
- Enfin, la position de l'Algérie en ce qui concerne l'avenir du Sahara occidental, est à la base du conflit entre les deux pays. L'Algérie a voulu depuis 1969 créer un axe Madrid-Alger-Nouakouchout qui dépasserait le Maroc. Le lendemain de l'accord entre la Mauritanie et le Maroc sur l'avenir du Sahara, l'Algérie a opté pour encourager des actions tendant à couper le Sahara de ces deux pays et à créer un Etat artificiel qui lui serait lié.

Il faut cependant souligner que, quelles que soient les perspectives politiques à l'intérieur du Maroc, la base de l'intégration du Maghreb ne peut se faire que dans le cadre d'une coopération sincère entre l'Algérie et le Maroc. Ce sont ces deux pays qui feront l'unification maghrébine ou qui ne la feront pas, car ils sont pourvus d'une dimension démographique importante indispensable à toute unité réelle. Une unité qui refuse de tenir compte de l'élément humain est vouée à l'échec. Une unité maghrébine qui méconnaît la nécessité de l'entente algéro-marocaine ne peut être en fin de compte qu'au service des intérêts étrangers à la région puisqu'elle limitera ses efforts et son épanouissement sur les deux pays qui possèdent l'essentiel de l'élément humain dans la région.

*Le Maroc et la Libye.* Les relations entre le Maroc et la Libye sont déterminées par les contradictions nées entre les deux régimes politiques depuis l'avènement au pouvoir du Colonel Keddafi. La détérioration

de ces relations a vidé de leurs contenus tous les accords signés par les deux pays depuis 1962 dans le domaine du commerce et de la main-d'oeuvre et a mis fin à l'immigration marocaine vers la Libye ainsi qu'à l'installation des entreprises marocaines qui avaient commencé à travailler sur le sol libyen principalement dans le domaine des Travaux Publics. La reprise des relations entre les deux pays en 1975 n'a pas atténué l'ambiguïté qui les caractérise. Celle-ci a été même renforcée par la position hésitante, par moment anti-marocaine, dans l'affaire du Sahara.

*Le Maroc et la Tunisie.* Malgré la simplicité des signes d'amitié et de coopération et malgré la convergence de leurs attitudes diplomatiques et les échanges culturelles plus ou moins poursuivies, les relations entre les deux n'ont pas été toujours bien clairement détendues. La Tunisie avait au lendemain de l'indépendance de la Mauritanie gêné le Maroc en décidant de reconnaître ce pays, son rapprochement quoique éphémère avec la Libye l'a par la suite énervée. L'éloignement géographique, la similitude de la nature de leurs productions n'a pas permis de trouver des bases de coopération permanente sur le plan économique. La montée de l'Algérie et le développement de son potentiel productif pousse cependant les deux pays à chercher des positions d'entente dans leur relation avec le pays qui les sépare géographiquement. La position tunisienne à côté du Maroc et de la Mauritanie dans l'affaire du Sahara consacre le rapprochement marocotunisien.

*La Tunisie et l'Algérie.* La Tunisie a plus que tout autre pays besoin de créer ce Maghreb unifié qui peut lui procurer des avantages certains du fait de la petitesse de sa dimension. C'est dans ce sens qu'elle s'est tournée à plusieurs reprises à l'Algérie, pour la pousser à une collaboration bilatérale plus ou moins poussée. Les accords de coopération signés depuis 1970 entre les deux pays n'ont pas cependant entraîné une application franche et réelle. Il semble que les résistances proviennent plus de l'Algérie que de la Tunisie.

*La Tunisie et la Libye.* Après avoir tourné le dos au Maghreb, la Libye essuya un échec dans ses multiples tentatives d'union avec les pays du Machrek (Egypte, Syrie, Soudan), subitement en 1974 elle signa un accord d'Union avec la Tunisie, consacrant

ainsi les rapprochements de toutes sortes entre les deux pays et principalement l'utilisation par la Libye de la main-d'oeuvre immigrée à partir du Sud Tunisien et son importation de quantités non négligeables de produits tunisiens. On sait que l'accord signé entre Bourguiba et Keddafi est resté lettre morte après les vives critiques qu'il suscita au Maroc et en Algérie et les divergences qu'il créa à l'intérieur des forces politiques tunisiennes. Pourtant la logique économique allait dans le sens de cette unité: deux pays à économie complémentaire, chez l'un le pétrole et les ressources financières, mais un grand déficit en main-d'oeuvre et en cadres, chez l'autre un excédent de main-d'oeuvre, une possibilité d'exporter des connaissances et des techniciens, mais une grande étroitesse de marché. La logique des choix politiques dominants apparaît en contradiction avec les nécessités d'un développement économique intégré. C'est elle qui l'a emporté. En 1975 et 1976, les relations entre les deux pays sont devenues franchement mauvaises.

*La Mauritanie et la Maghreb.* L'Etat mauritanien est né au départ contre la volonté du Maroc qui revendiquait la souveraineté sur ce pays. La rupture entre les deux pays n'a été dépassée qu'en 1970. Mais la véritable coopération n'a vu le jour qu'en 1975 et 1976 à l'occasion de leur accord relatif à l'avenir du Sahara et à l'exploitation commune des richesses de ce territoire (phosphates et pêche essentiellement).

Les relations entre l'Algérie et la Mauritanie ont suivi une trajectoire dans un sens inverse. D'une coopération réelle surtout depuis 1969, à la rupture en 1976 à la suite de la position algérienne dans l'affaire du Sahara.

La Tunisie a constitué depuis 1960 le principal soutien à la Mauritanie aussi bien au Maghreb qu'au sein du monde arabe, mais son éloignement géographique de Nouakchout ne lui permet pas de jouer un rôle essentiel en vue d'intégrer la Mauritanie dans le Maghreb.

## 2.10. LES POLITIQUES ECONOMIQUES, LE CAS ALGERIEN ET LE MAGHREB

Les politiques économiques des pays magrébins expliquent en grande partie les



blocages à la coopération maghrébine. L'analyse de la politique algérienne est sur ce plan significative parce que l'Algérie est pourvue l'hydrocarbures et parce que sa stratégie économique est la plus dynamique.

La politique économique de l'Algérie indépendante contient à cet effet des enseignements très significatifs. L'âpreté et la longueur de la guerre de libération de l'Algérie, l'importance des sacrifices supportés par les algériens durant cette guerre ont déterminé la nature du pouvoir politique après l'indépendance. Un pouvoir de type populiste, encadré essentiellement par les représentants des classes moyennes dont le comportement socio-politique a eu un impact profond sur les attitudes et les choix gouvernementaux. Le pouvoir algérien s'est avéré dès le départ d'un anticolonialisme incontestable et d'un pragmatisme tangible face aux variations de la conjoncture interne et externe de l'Algérie.

Il a brisé les liens coloniaux les plus provocateurs et les plus voyants entre l'Algérie et l'ancienne métropole coloniale tout en adhérant à un modèle de croissance qui resuscite de nouvelles formes d'intégration dans la sphère du capitalisme international. Dès le lendemain de l'indépendance, et surtout depuis 1965, il a su exploiter brillamment les atouts et les contradictions qu'offrait pour l'Algérie son environnement international et régional. Il a su exploiter la bêtise des colons français qui ont fui en toute hâte l'Algérie laissant derrière eux des biens vacants dans tous les secteurs de l'économie, permettant ainsi à l'Algérie de contester dès le lendemain de l'indépendance le contenu des accords d'Evian vidés de leurs fondements humains et politiques tout en continuant à jouir des avantages qu'ils procuraient surtout sur le plan financier de la sphère de l'association des pays. Il a su adapter le long des années la nature ambiguë de ses relations avec la CEE. Tout en refusant de s'y associer, l'Algérie continuait à écouler, dans des conditions privilégiées, ses marchandises et sa main d'oeuvre conformément à l'esprit des accords d'Evian et à son ancien statut d'associé à la CEE en tant qu'ancienne colonie de la France. Le pouvoir algérien a su répondre aux vœux de la stratégie « avancée » du pouvoir gaulliste français vis-à-vis du Tiers Monde en adhérant aux accords pétroliers de 1965 qui ont consacré les « relations particulières » entre Alger et Paris. Il a su utiliser l'atout de la nouvelle

richesse algérienne en hydrocarbures.

Dès 1970, l'Algérie a compris, avant les autres pays, les nouvelles données du marché mondial des pétroles. La rareté relative de celui-ci par rapport à la demande en perspective, la fermeture du canal de Suez, les contradictions entre intérêts français et intérêts américains etc.... C'est ainsi que l'Algérie a pris une position d'avant-garde dans la réunion revendicatrice de l'OPEP à Caracas (Décembre 1970), a entrepris la nationalisation partielle de son pétrole (Février 1971) et a cherché à diversifier les débouchés pour ses hydrocarbures (accord avec la Société Américaine El Paso).

Tous ces succès ont permis à l'Algérie d'affirmer sa politique industrielle fondée sur la création d'une industrie de base, une industrie industrialisante optant pour l'utilisation des techniques les plus avancées.

Les aspects positifs de la politique économique algérienne ne sont pas à démontrer. Tous les progressistes sincères au Maghreb ont maintes fois souligné son caractère national et progressiste, tout en affirmant que le retard pris par l'agriculture et le monde rural, le refus du pouvoir algérien d'accepter une quelconque participation populaire, l'inexistence d'un véritable Parti populaire d'avant-garde, sont des éléments qui contribuent à entraver les initiatives les plus révolutionnaires.

#### 2.10.1. LES LIMITES INTERNES ALGERIENNES

En fait, l'admiration suscitée par la politique algérienne provient en grande partie de l'inertie des pouvoirs des autres pays du Tiers Monde qui sont restés en retard par rapport au pouvoir algérien et ont continué à renforcer les liens néocoloniaux avec les pays centres de l'hégémonie capitaliste. Sur un plan purement maghrébin, l'avortement en 1960 de la politique économique suivie au Maroc depuis 1958, a permis à l'Algérie d'apparaître comme la seule force au Maghreb capable de s'atteler sérieusement à une politique industrielle au moment où le Maroc durant toutes les années 60 se plaisait à cultiver son tourisme et ses barrages et à réduire au nom de l'orthodoxie financière et de « l'austérité positive » les investissements économiques et sociaux dans les branches les plus vitales au développement matériel

et culturel de la population. Le mérite donc du pouvoir algérien provient du fait que sa composante sociale lui a permis d'appréhender et comprendre les données de la phase historique qui se situent au lendemain des indépendances politiques, alors que partout dans les autres anciennes colonies, la participation au pouvoir politique après l'indépendance des représentants des diverses castes privilégiées a renforcé l'intégration de ces pays à la sphère néocoloniale la plus classique et la plus traditionnelle.

Très rapidement cependant, les limites de la politique algérienne sont devenues de plus tangibles, et très rapidement aussi, il apparut que la composante sociale du pouvoir, la nature de la richesse du pays (hydrocarbures) portent en eux les éléments de défaillance de cette politique, comme elles ont porté les éléments de son succès.

Les limites des choix algériens sont d'ordre interne: le retard pris par la campagne par rapport à l'effort industriel, l'étroitesse du marché interne qui en est une conséquence constituent les obstacles majeurs au succès de cet effort, le surplus industriel en cherchant des débouchés additionnels se trouve alors obligé soit de chercher des marchés à l'extérieur soit de pousser à l'accroissement des revenus des castes relativement aisées composant cette fameuse technocratie dont le poids sur la marche des affaires en Algérie est de plus en plus grand. L'absence des conditions du dialogue démocratique dans le pays risque alors de détourner les politiques économiques initiales de leur idéal anti-impérialiste et populaire.

En optant pour l'industrialisation, l'Algérie a certes démontré sa volonté de briser les normes de la division internationale du travail colonial qui obligeaient les colonies à se spécialiser dans l'exploitation des produits agricoles et minéraux bruts au profit des économies capitalistes avancées.

Cependant, tout démontre que l'Algérie a opté pour un modèle de croissance qui ne peut pas éviter de s'intégrer à un niveau post-colonial à l'économie internationale dominante. Cette intégration aujourd'hui technologique, accessoirement financière et commerciale répond même aux besoins et aux desseins suscités par le niveau actuel de développement des forces productives des économies capitalistes développées. Celles-ci s'apprennent à exporter plus de capitaux réels et élaborés sous forme de savoir, de technologie et de biens d'équipement que de capi-

taux financiers. Leur potentiel de production des biens d'équipement très élaborés suscite un nouveau degré dans la division internationale de travail, poussant les anciennes colonies à installer chez elles des industries classiques — lourdes et légères — tout en gardant aux pays capitalistes le monopole des industries du savoir et de la conception leur permettant d'influencer les déterminants des relations économiques internationales.

L'Algérie, répond donc, plus que n'importe quel autre pays du Tiers Monde aux besoins actuels des firmes multinationales. Elle constitue avec l'Iran, le Brésil et deux ou trois autres pays le plus grand marché du Tiers Monde aux vendeurs des biens d'équipement. Les firmes américaines, allemandes et françaises et leurs gouvernements respectifs sont actuellement dans une compétition acharnée en essayant chacune de son côté d'attirer la sympathie des technocrates algériens. Le mythe de « l'Algérie intelligente » développé par toute la presse occidentale s'explique très aisément: l'Algérie, plus que n'importe quel autre pays du Tiers Monde, répond aux besoins variés des exportateurs des pays capitalistes.

Si la politique algérienne en matière économique veut réussir dans l'avenir, elle est appelée à relever un certain nombre de défis. Pour affirmer son caractère anti-impérialiste, elle se trouve obligée d'utiliser les potentialités que lui procure son pétrole, ses importations en biens d'équipement pour briser les liens d'emprise extérieure, fussent-ils d'ordre technologique. Elle ne peut gagner le pari que si son industrie trouve des débouchés internes à long terme, car l'étroitesse démographique (14 millions d'habitants), économique (retard de l'agriculture), et sociale (mauvaise répartition) du marché intérieur poussera l'Algérie dans l'avenir à chercher des débouchés extérieurs. C'est à ce niveau que l'alternative du Maghreb s'impose. Sa construction nécessite cependant une collaboration entre l'Algérie et les autres pays de l'environnement maghrébin, et principalement le Maroc, le pays le plus peuplé de la région. La collaboration implique la réciprocité, c'est-à-dire que l'Algérie doit accepter des pays du Maghreb, et surtout du Maroc, autant qu'elle doit exiger d'eux dans le cadre de l'édification des bases de l'intégration. Si les conditions de collaboration disparaissent, le Maroc sera le premier à refuser toute ouverture sur l'Algé-

rie, celle-ci serait alors obligée de chercher des débouchés sur les pays industrialisés de l'Europe pour pouvoir écouler son acier, son pétrole raffiné et ses produits chimiques. Ce faisant, elle adhère au schéma voulu par les centres d'hégémonie capitalistes. Le développement industriel algérien, qui se voulait au départ intraverti et autonome, se transformera en un développement extraverti et lié à un degré déterminé aux flux commerciaux et technologiques tissés par la formation impérialiste. Les conséquences de ce retournement sur la formation sociale algérienne seront d'une grande importance, puisque l'affirmation de l'intégration de l'économie algérienne dans la sphère du capitalisme international permettra aux castes des technocrates et de la bourgeoisie bureaucratique d'imposer leurs options en matière de gestion et de besoins.

#### 2.10.2. DES TENSIONS REGIONALES SUSCITEES

Si l'optique algérienne refuse le Maghreb, la croissance de l'économie algérienne sera nécessairement une croissance aliénée.

Il est à remarquer cependant que la politique économique suivie par le Maroc a beaucoup encouragé l'optique égoïste de l'option algérienne. Le retard pris au Maroc en matière d'industrialisation, les priorités que le modèle marocain a accordé depuis le début des années 60 aux besoins des castes privilégiées, ne pouvaient nullement pousser l'Algérie socialisante à placer ses plans de développement dans un cadre de coopération maghrébine. Les contradictions existant entre les politiques économiques internes des pays maghrébins ne peuvent pas faciliter la marche vers l'unité maghrébine. C'est dans ce sens que l'on peut placer le veto algérien en 1970 à l'encontre du projet du CPCM, l'Algérie ayant jugé qu'une politique de libéralisation des échanges intermaghrébines ne peut pas se concevoir si les capitaux étranger restent majoritaires dans les entreprises maghrébines, et surtout marocaines.

L'antagonisme des politiques économiques des deux pays voisins ne peut que servir l'intérêt de l'impérialisme. Sur le plan économique, celui-ci tend d'une part, à instaurer les normes d'une nouvelle division internationale du travail correspondant au ni-

veau de développement des ses propres forces productrices, et d'autre part à maintenir au maximum les liens de dépendance néocoloniale les plus classiques.

Concrètement, la poursuite de ce double but amène les centres d'hégémonie capitalistes à définir plusieurs attitudes vis-à-vis des pays du Tiers Monde selon la composante sociale de leur pouvoir et selon la nature de leur richesse :

— Partout où les forces dominantes appartiennent à des classes contestataires de l'ordre impérialiste, les centres d'hégémonie capitalistes tendent de s'adapter aux désirs et aux ambitions de ces classes et de participer à leurs projets de développement ; mais partout où les classes privilégiées restent l'élément principal de l'encadrement du pouvoir politique, l'impérialisme les utilise pour asseoir son assise et maintenir sa domination néocoloniale dans ses aspects les plus rétrogrades.

— Vis-à-vis des pays du Tiers Monde pourvus de richesses demandées par les économies capitalistes (pétrole), celles-ci proposent concertation et dialogue (conférence d'énergie) pour échanger technologie contre matières premières, organiser les recyclages des capitaux excédentaires et créer des solidarités d'intérêt entre les deux parties. Mais vis-à-vis des pays dépourvus de richesse stratégique, l'impérialisme veut maintenir les normes de l'emprise coloniale et néocoloniale.

La stratégie des centres d'hégémonie capitaliste crée donc les conditions de contradiction entre pays du Tiers Monde nantis et pays du Tiers Monde dépourvus pour les mettre ensemble sous son emprise à des degrés certes différentes, et surtout pour créer des tensions régionales entre les pays voisins à la faveur des producteurs d'armement.

Il est nécessaire à cet égard de réfléchir sur le sens de ce nouveau slogan tant galvaudé par tout le monde : le nouvel ordre international. Signifie-t-il un changement profond des fondements de l'économie mondiale, ou simplement un changement dans l'ordre des pays dans la hiérarchie internationale permettant une réduction relative de la position des USA et de l'Europe à faveur de deux ou trois pays du Tiers Monde ? Il est sûr que toutes les tentatives d'hégémonie régionale de n'importe quel pays du Tiers Monde rencontreront leurs limites

dans un monde qui conteste de plus en plus toute forme d'hégémonisme. L'histoire de « l'impérialisme secondaire » est vouée à l'échec d'autant plus qu'il est appelé à être un relais permettant à « l'impérialisme principal » d'affirmer son emprise sur diverses régions du Tiers Monde.

### 2.10.3. L'ATTITUDE MONDIALE DE L'ALGERIE

La politique algérienne sur le plan de l'affrontement entre pays capitalistes inégalement développés est très significative. Elle semble être à l'avantgarde de la solidarité tiers-mondiste. A l'OPEEC, au groupe des 77, à la réunion de Dakar, à la présidence de l'AG de l'ONU, à la conférence de l'ONUDI, à celle des Droit de la Mer, à celle sur les problèmes de la population. L'Algérie est apparue comme un véritable porte-parole du Tiers Monde. Beaucoup de ses attitudes publiques montrent cependant que la position solidaire de l'Algérie vis-à-vis du Tiers Monde n'est pas toujours effective, et qu'elle s'arrête à chaque fois que ses intérêts purement mercantiles sont affectés.

*Trois exemples :*

— Sur le plan arabe, elle a pu exploiter comme les autres pays arabes pétroliers, et plus que les pays dépourvus de population, les conséquences de la hausse du prix du pétrole, due essentiellement à la guerre d'Octobre. Chaque goutte de sang versée par un soldat égyptien ou syrien a apporté un pétro-dollar additionnel aux pays pétroliers arabes.

L'Algérie a su exploiter ces surplus pour renforcer son potentiel industriel sans qu'elle supporte les sacrifices humains et matériels endurés par les pays du front de bataille.

— Au niveau de la position algérienne sur les matières premières, elle a toujours démontré un refus catégorique devant toutes les instances internationales à collaborer au financement des projets de développement du Tiers Monde dépourvu dans le cadre d'un fond qui serait financé par les pays pétroliers. Elle a toujours refusé d'opter pour la fixation de prix de faveur pour le pétrole vendu aux pays du Tiers Monde. Tout montre qu'elle se considère dans une course contre la montre, qu'elle veut s'industrialiser à tout prix, le plus rapidement possible même au détriment du reste du Tiers Monde.

— Dans le cadre de sa stratégie pétrolière actuelle, elle a toujours choisi les alliances qui répondent le mieux à ses intérêts propres. De 1970 à 1974, elle a renforcé l'OPEEC ce cartel des Etats sans aucune considération économique et idéologique ; mais depuis le début de la baisse du prix du pétrole et l'apparition des contradictions objectives entre pays pétroliers, elle a commencé à cultiver la solidarité des pays pétroliers pourvus de population, la politique de la main dans la main avec l'Iran est à cet effet très manifeste. Les pays pétroliers à structure d'accueil démographique large tentent d'utiliser leur surplus pour asseoir une économie industrielle solide ayant un effet de rayonnement sur l'environnement régional.

La politique internationale algérienne trouve plusieurs applications concrètes au niveau maghrébin. Les plans d'industrialisation exécutés en Algérie ont toujours refusé d'adhérer à une quelconque perspective maghrébine. Consciente de la faiblesse de son potentiel industriel au lendemain de l'indépendance, désireuse de mettre sur pied une industrie nationale solide et capable d'affronter toute concurrence et forte de son potentiel pétrolier, l'Algérie n'a pas caché ses intentions en 1970 et s'est opposée aux projets préparés par le CPCOM dans le sens d'une baisse progressive des droits de douane relatifs aux produits industriels maghrébins.

L'attitude algérienne concernant l'affaire de l'Unité Libyo-Tunisienne est stupéfiante. La logique économique allait dans le sens de cette union : deux pays à économie complémentaire, chez l'un le pétrole et les ressources financières mais un grand déficit en cadres et en main-d'oeuvre, chez l'autre un excédent de main-d'oeuvre, une possibilité d'exportation des connaissances et des techniciens mais une grande étroitesse de marché. L'attitude algérienne contre le projet de l'union des deux pays maghrébins est celle d'une grande puissance jalouse de sa position de leadership au niveau régional et qui refuse l'apparition à ses côtés d'une nouvelle entité solide.

### 2.10.4. LA VOLONTE D'HEGEMONIE ET L'EXEMPLE DU SAHARA

L'attitude du pouvoir algérien vis-à-vis du Sahara marocain sous domination espagnole

procède de la même démarche et répond aux mêmes caractéristiques qui expliquent son attitude vis-à-vis de l'Union Libyo-Tunisienne. En se liant objectivement à l'Espagne puissance colonisatrice, en entravant le retour au Maroc de son Sahara spolié, en défendant la thèse absurde de l'autodétermination, le pouvoir algérien agit comme le représentant d'une grande puissance envahissante qui refuse que son voisin complète son indépendance et dispose de tous ses atouts. Cette attitude implique de la part du pouvoir algérien une analyse superficielle et à court terme concernant les rapports de force dans la région et à l'intérieur de chaque pays maghrébin. Il n'est pas difficile de démontrer que le Sahara occidental marocain ne peut, avec ses 60.000 Ha, dont moins de la moitié sont en âge de produire, constituer une entité nationale viable et que ses richesses phosphatières, dont tous les côtés surestiment l'importance, seraient, en cas de création d'un Etat fantôme, exploitées à la faveur des puissances et firmes étrangères.

En effet, n'ayant pas de structure d'accueil interne, cet Etat serait obligé de placer ses surplus en dehors de ses frontières, et surtout dans les pays capitalistes. Soutenir que le Sahara occidental pourrait devenir un Etat autonome c'est prendre une position absurde et opter pour une attitude proimpérialiste. L'Algérie sait plus que n'importe quel pays, que les territoires dépourvus de population, mais pourvus de richesses importantes, adhèrent très facilement aux stratégies des pays capitalistes pour la simple raison que leur défaillance démographique les oblige à chercher des placements extérieurs au profit de leur richesse.

La position du pouvoir algérien dans cette affaire est antimaghrébine et va à l'encontre des propres intérêts à long terme de l'Algérie qui a besoin du Maghreb. Cette attitude qui ne sera jamais oubliée par le Maroc ne le poussera pas à accepter d'adhérer au Maghreb au moment où l'Algérie industrialisée aura besoin de cette adhésion. Par ailleurs le retour du Sahara à la mère patrie marocaine est une nécessité pour créer un certain équilibre entre le Maroc et l'Algérie, en vue d'asseoir le Maghreb sur des bases de collaboration et de réciprocité.

La théorie et l'expérience de l'intégration régionale démontrent que les succès de celle-ci impliquent que les partenaires aient des potentialités à des niveaux rapprochés pour

garantir une solidarité d'intérêts et la réciprocité des avantages. Or l'écart assez important qui sépare aujourd'hui les pays maghrébins pour ce qui concerne leurs potentialités économiques entrave beaucoup la marche pour l'intégration. Cet écart a été l'effet de la découverte des hydrocarbures en Libye et en Algérie à la fin des années 50. L'exemple de la CEE montre que le rapprochement des niveaux de potentialités économiques permet de chercher les éléments de complémentarités entre les positions des pays composant le Maghreb et pour son unité. Le retour du Sahara occidental au Maroc est une nécessité qui devrait relancer la reconstruction et la coopération maghrébine.

#### 2.11. TROIS ENTITES MAGHREBINES

Il semble à cet égard, du point de vue de la logique économique, et face aux potentialités que possèdent les diverses régions maghrébines que le Maghreb est appelé pour réussir dans son dessein, à reposer sur trois groupes qui ont des atouts assez rapprochés: le groupe Tunisie-Libye, le groupe Algérie, et le groupe Maroc (avec son Sahara) Mauritanie. Ces trois groupes peuvent constituer trois entités possédant des atouts et des possibilités comparables et aptes à contribuer à la reconstruction d'un Maghreb qui évite tout phénomène d'hégémonisme.

C'est dans ce sens, que nous considérons que la position algérienne contre le projet de l'unité Libyo-Tunisienne et contre le retour du Sahara marocain est une position antimaghrébine qui procède de l'analyse de grande puissance. Nous avons montré que les composantes actuelles de l'économie maghrébine ne peuvent aider à la reconstruction maghrébine à cause de l'absence des éléments de complémentarité (sauf pour ce qui concerne le groupe Libye-Tunisie). C'est dire que l'intégration maghrébine ne peut être une intégration statique et elle ne peut exister que si elle prend un aspect dynamique. Il ne s'agira pas d'unir les structures existantes, des statu quo qui sont inconciliables. Il s'agira plutôt de dépasser ce stade et chercher à partir de quelques éléments communs à intégrer les politiques de développement.

Face à chaque projet d'intégration, les partenaires affrontent un dilemme: Faut-il attendre que chaque partie ait une économie

complexe et capable de s'intégrer sans risque avec des économies avoisinantes :

Ou faut-il au contraire lier le projet de développement économique de tous les pays maghrébins à un processus commun qui entraînerait l'ensemble de la région dans une marche solidaire? La première voie, celle suivie par l'Europe, répond mieux que la seconde aux désirs des pouvoirs nationaux jaloux de leurs prérogatives. Elle s'insère dans le cadre de la création d'une communauté qui privilégie les aspects des échanges commerciaux et qui baigne dans une ambiance libérale dominante (CEE). Elle ne répond pas cependant aux nécessités d'un développement rapide et autonome libéré des ingérences extérieures. L'autre voie est plus difficile à suivre mais plus exaltante. Elle pousse chaque partie à accepter les concessions utiles et à dépasser les querelles subjectives et nuisibles et elle rattache le processus de développement interne à la solidarité des pays du Tiers Monde et à la lutte anti-impérialiste.

En rejetant la voie de l'intégration statique, celle des *statu quo* inconciliables, nous appelons à l'intégration dynamique qui sera basée sur deux éléments très liés l'un à l'autre: la construction de projets de développement communs d'une part et le Sahara d'autre part.

Le création de pôles de développement en commun entre différents pays maghrébins dans des branches nouvelles permettra de créer les bases objectives d'une solidarité communautaire. L'existence d'un certain nombre de gisements d'hydrocarbures ou miniers près des frontières devrait être à la base de la constitution de ces pôles des développements communautaires fondés sur la gestion commune des richesses de ces régions. C'est dans ce sens que les conflits frontaliers cédés par l'héritage colonial trouveraient leurs solutions non passionnelles et réalistes. C'est dans le dépassement du contentieux politique par un engagement de coopération économique que l'on pourra exploiter le fer de Gara Jbilet près de Tindouf, région marocaine rattachée à l'Algérie-colonie française en 1952. Par ailleurs, l'utilisation du gaz algérien de Hassi Rmel par l'économie de l'Orient et du Nord marocains et la construction de gazoduc sur le sol marocain en vue de conduire du gaz vers l'Europe, sont deux opérations à réaliser dans l'intérêt des deux pays.

Après la libération du Sahara, les pho-

sphates de Boukra ainsi que toutes autres richesses de la région doivent être exploités en collaboration étroite entre le Maroc et la Mauritanie, ce projet est appelé à rattacher celle-ci d'une façon définitive au Maghreb.

### 3. LE MAGHREB ET LA CEE : De "l'association," à la "coopération,"

1976 aura été d'une grande importance pour les relations économiques entre les pays du Maghreb et la Communauté économique européenne. C'est en avril 1976 que les trois pays de « l'Afrique du Nord » ont signé, séparément, des accords de « coopération » avec la CEE. Pour le Maroc et la Tunisie, il s'agissait d'un renouvellement de l'accord de l'« association » que les deux pays auraient signé en 1969 (40). Pour l'Algérie, il s'agissait d'une nouveauté et d'un alignement de son statut institutionnel à celui des deux autres pays, par rapport à l'Europe des Neufs.

Les accords d'association conclus entre celle-ci et les anciens protectorats de la France (Tunisie et Maroc) ne concernaient que le volet commercial dans les relations entre les deux parties et visaient la création d'une zone de libre échange.

L'acheminement de l'Algérie à l'accord a été plus long et plus complexe. Les dirigeants algériens ont su utiliser tous les atouts qu'ils possédaient pour différer la signature de tout accord global avec la CEE. Ils ont au départ exprimé le désir de continuer à bénéficier du régime commercial que l'Algérie avait avec la CEE depuis 1958 et faisait d'elle une partie intégrante de la Communauté.

Depuis que les pourparlers ont commencé entre les deux parties, l'Algérie a su utiliser les atouts qu'elle possédait: sa main d'oeuvre installée en France et surtout son



gaz et son pétrole qui lui conféraient une position favorable dans son dialogue avec l'Europe. Tout en gardant pour l'essentiel les préférences accordées généralement aux exportations des pays associés, l'Algérie a pu apparaître comme le pays qui refusait de céder aux désirs de la Communauté européenne. Son régime commercial avec celle-ci est resté jusqu'à 1976 très hétérogène, fondé d'une part sur l'héritage cédé par la colonisation et d'autre part sur le statut juridique de l'Algérie par rapport à la CEE qui était similaire au statut d'un pays Tiers. En 1968, l'Italie refusa de continuer à considérer l'Algérie comme partie intégrée ou associée à la CEE. Par contre, sur le marché français les produits algériens à l'exception du vin (depuis 1971) continuaient à entrer en franchise douanière sous réserve de quelques restrictions concernant des produits considérés comme « sensibles » par le marché français : application d'un calendrier avec prix minima pour les primeurs, fixations de contingents tarifaires pour certaines conserves. Les exportations algériennes continuaient à bénéficier de la réduction tarifaire existant entre les membres de la CEE. De son côté, l'Algérie abolissait au début de 1973 les préférences tarifaires qu'elle consentait auparavant aux produits européens.

L'entrée en vigueur de nouveaux accords entre les pays maghrébins et la CEE signifie que celle-ci a pu imposer l'approche globale de ses relations avec les pays méditerranéens aux trois pays qui constituaient « l'Afrique du Nord française ».

Avant de présenter le contenu de ces accords, afin d'en tirer les appréciations nécessaires, il serait utile de tracer le cadre dans lequel se sont déroulées les négociations.

### 3.1. LE CADRE GENERAL DES ACCORDS DE « COOPERATION » ENTRE LA CEE ET LES TROIS PAYS DU MAGHREB

L'analyse du cadre historique et politique dans lequel se sont déroulées les négociations maghrébo-européennes est d'une grande importance. Elle permettra de déceler les défaillances des accords du point de vue des économies maghrébines et de montrer comment les choix structurels de

la CEE et les considérations liées à sa conjoncture ont placé les pays maghrébins dans une mauvaise position qui les a obligés de subir le contenu de ces accords tel qu'il a été dicté par les instances européennes.

Les caractéristiques du cadre général des négociations sont relatives à six données : la politique de la CEE, les perspectives de son élargissement, la position des forces politiques et sociales dans les deux parties, les effets de la crise économique au sein du monde capitaliste, l'impact de la politique agricole et le degré d'unité des pays maghrébins.

Les négociations entre les pays du Maghreb et la CEE se sont déroulées dans le respect total de l'esprit des accords de Rome qui a donné naissance à la CEE et à partir des finalités poursuivies par la Communauté, visant à créer une économie complexe et indépendante. Les positions des européens dans leur dialogue avec les maghrébins étaient inspirées de la politique restrictive suivie par la CEE afin de protéger la production de certaines branches qui pourraient souffrir des exportations des pays tiers et surtout des pays sous-développés. C'est dans ce sens que les européens ont imposé aux pays maghrébins et généralement à ceux des pays qui leur sont associés, des restrictions sous forme de contingents tarifaires, de prix minimum de référence, de calendriers liés à l'octroi des avantages.

Les négociations qui ont abouti aux accords d'avril 1976 se sont fondées sur les données actuelles des relations commerciales entre les pays maghrébins et la CEE telle qu'elle se présente aujourd'hui. Elles n'ont pas tenu compte de l'adhésion éventuelle à la CEE dans l'avenir, de certains pays de l'Europe du Sud (l'Espagne, Portugal, Grèce) dont les transformations politiques en cours les préparent objectivement à prendre place au sein du club des Neuf. Cette adhésion entraînera pour les pays maghrébins et surtout le Maroc un changement de l'équation des relations avec l'Europe du fait de la nature concurrentielle des exportations de ces pays par rapport à celles du Maghreb (agrumes, vin, primeurs, et poisson), d'autant plus que les accords de 1976 ont été conclus pour une période indéfinie contrairement à ceux de 1969 avec le Maroc et à la Tunisie dont le terme était de cinq ans. Par ailleurs, puis-

que ces accords fonctionnent dans le cadre de l'approche globale méditerranéenne de la CEE, les « concessions » accordées aux exportations maghrébines perdent tout intérêt puisqu'elles sont similaires et identiques à ceux que la Communauté accorde à d'autres pays méditerranéens (Israël, Egypte, Turquie...) qui avaient dans le passé une position plutôt marginale sur le marché européen.

Les accords de « coopération » ont été conclus à la suite de négociations qui se sont déroulées entre les rouages administratifs des deux parties. Les dirigeants des trois pays maghrébins n'ont pas voulu susciter un débat au sein de l'opinion publique auquel participeraient les organisations politiques syndicales et les représentants des associations de consommateurs. Le résultat des négociations aurait été plus intéressant pour les maghrébins si ces derniers avaient réussi à informer l'opinion publique européenne par l'intermédiaire des organisations de masse. Celles-ci ignorent tout de la gravité de la politique restrictive de la CEE vis-à-vis des exportations agricoles européennes provenant des pays du Tiers Monde et principalement des pays méditerranéens; car sous prétexte qu'elle protège des branches marginales, par les obstacles qu'elle crée aux produits de ces pays, elle dessert les intérêts du consommateur européen et participe à l'accroissement des prix des produits alimentaires.

Par ailleurs, en consacrant la politique de restriction aux exportations agricoles provenant des pays « associés » ou « coopérés », les accords de 1976 ne se situent même pas au niveau de la nouvelle stratégie du capitalisme qui prétend créer entre les économies développées et les économies sous-développées une complémentarité moins primaire que celle qui présidait aux relations entre les colonies et les métropoles.

Les négociations entre l'Europe et les pays du Maghreb ont eu lieu au moment où les pays capitalistes développés affrontaient une grande crise caractérisée par la stagnation de la production et le développement du chômage. Cette situation n'a pas été sans effet sur les attitudes malthusiennes du négociateur européen qui a imposé des entraves aux produits exportés par le Maghreb, principalement les produits de l'agro-industrie.

On a pu constater à l'occasion de la récession de 1974-75, que les milieux qui voulaient susciter la création de quelques industries dans les pays du Tiers Monde (textiles, produits intermédiaires, etc.) dans le cadre d'un redéploiement de la division internationale du travail, ont changé d'attitude et commencé à nouveau à cultiver la politique protectionniste vis-à-vis d'un certain nombre de branches industrielles. C'est dans ce sens que l'on peut relever que les différentes restrictions posées par la CEE par le canal de l'arsenal des prix minimum et des calendriers entravent le développement de l'agroindustrie maghrébine et interdisent tout transfert des industries aussi traditionnelles soient-elles, telles que les industries alimentaires des centres capitalistes vers les périphéries satellites.

Les négociations de 1975 ont eu lieu après la constitution de « l'Europe verte » c'est-à-dire la communautarisation des politiques agricoles, ce qui implique nécessairement l'obligation pour les produits agricoles importés par les pays européens de subir un prélèvement douanier commun. Les nouveaux accords ont, par conséquent, consacré la disposition des « avantages traditionnels » que l'ancienne « métropole » française accordait aux produits agricoles provenant des pays maghrébins et plus précisément les produits non concernés par les accords d'association intervenus en 1969 avec le Maroc et la Tunisie (les primeurs, les vins, les jus de fruit). L'agriculture d'exportation maghrébine dont la naissance et le développement ont été suscitées par la demande européenne se trouve aujourd'hui face à de grands problèmes dus aux politiques restrictives de la CEE.

On pourrait prévoir la constitution d'un front commun des trois pays maghrébins face au négociateur européen. Il faut relever que les trois gouvernements ont tenté au début de 1975 d'unifier leur position puisque chaque pays s'est chargé de défendre un dossier déterminé devant la commission européenne: le vin pour l'Algérie, l'olive pour la Tunisie et le reste des produits agricoles pour le Maroc. Malheureusement, l'Algérie a pris l'initiative de rompre ce front commun et faire cavalier seul, à la suite du déclenchement par le Maroc du processus de récupération du Eahara. La CEE s'est trouvée dans une po-

sition de faveur puisqu'elle a négocié avec chaque pays séparément et en même temps elle leur a imposé tous les trois un statut commun vis-à-vis de sa politique puisque les trois accords adhèrent à l'approche méditerranéenne globale de l'Europe.

Il serait intéressant pour comprendre l'impact des accords maghrébo-européens de donner quelques statistiques relatives aux données actuelles des échanges commerciales entre les deux parties.

— La Tunisie a exporté en 1974 sur le marché de la C.E.E. quelques 404.241.000 Unités de Comptes (41), alors que ses importations se sont élevées à 53.481.000 U.C.; les produits agricoles interviennent pour 31% des exportations tunisiennes sur le CEE alors que les parts respectives des matières premières et des produits industriels sont de 43,1% et 25,4%.

— L'Algérie a importé en 1974 de la CEE l'équivalent de 1.961.562.000 U.C.. Ses exportations des hydrocarbures (90% de matières premières) alors que les parts respectives des produits agricoles et des produits industriels ne dépassent pas 2,6% et 6,5%.

— Le Maroc a importé de la CEE l'équivalent de 5.387.000.000 DH alors que ses exportations n'ont pas dépassé 3.375.000.000 DH. Les parts respectives des produits agricoles, matières premières et produits industriels sont de 26%, 58% et 20% (42).

On pourrait conclure que la position de la Tunisie et surtout du Maroc vis-à-vis de la CEE diffère de celle de l'Algérie. Celle-ci exporte essentiellement des produits d'hydrocarbures et accessoirement des produits sensibles concernés par l'accord proposé par la CEE. Pour les deux autres pays, les produits agricoles interviennent pour une part appréciable de leurs exportations.

Par ailleurs la principale exportation marocaine provenant des phosphates affronte d'énormes difficultés sur le marché mondial contrairement aux hydrocarbures, qui, malgré la tendance stagnationniste observée en 1975-76, permettent à leurs producteurs de posséder un pouvoir de négociation d'une grande portée (43).

L'équation des relations entre les trois pays maghrébins et la CEE diffère donc selon la nature des exportations. En conséquence, le sens et l'impact des nouveaux accords ne sont de même nature pour les trois pays, cependant ils intègrent un ca-

dre unifié et homogène puisqu'ils répondent à la stratégie méditerranéenne de l'Europe.

## 3.2. LE CONTENU DES ACCORDS MAGHREB-CEE

Les accords dits de « coopération » signés entre les pays maghrébins et la CEE sont considérés comme des accords globaux, car contrairement à ceux de 1969, ils sont relatifs aussi bien au volet commercial qu'au volet de la coopération technique, financière et de la main d'oeuvre.

### 3.2.1. L'ASPECT COMMERCIAL DES ACCORDS

Les accords maghrébo-européens permettent aux exportations provenant des pays du Maghreb d'accéder à un certain nombre d'avantages similaires à ceux que l'Europe a accordé à d'autres pays méditerranéens. Ils concernent les exportations agricoles, industrielles et de semi-produits: les agrumes, les primeurs, les vins, les conserves végétales, les poissons, et les produits industriels.

*Le problème des agrumes:* les exportations des agrumes concernent principalement le Maroc, placé en troisième lieu après l'Espagne et Israël sur le marché européen. Pays associé à la CEE depuis 1969, le Maroc — comme d'ailleurs la Tunisie — possédait un différentiel douanier de 40% par rapport à ces deux principaux concurrents. Cependant, ce différentiel a baissé depuis quelques années à 20% du fait des facilités accordées par l'Europe à ces deux pays, l'Espagne et Israël, ce qui a contribué à gêner les exportations marocaines d'autant plus que ces deux pays possèdent des avantages réels sur le Maroc pour des considérations relatives au rapprochement géographique par rapport au consommateur européen (Espagne) ou au niveau du rendement et à l'effet des dévaluations monétaires (Espagne et surtout Israël). Lors des négociations qui ont abouti à l'accord de 1976, le Maroc a demandé en vain à la CEE de lui permettre de garder l'ancien différentiel douanier par rapport aux concurrents non maghrébins par l'instruction de l'exonération des droits de douanes sur ses exportations en agrumes.

Les accords conclus entre les trois pays maghrébins et la CEE n'ont en fin de compte prévu qu'un abaissement du taux de douane commun de 80%. L'Espagne et Israël restent donc au niveau du marché des agrumes placés dans une meilleure position que celle des pays maghrébins.

*Le problème des primeurs*: le volet de l'exportation des primeurs intéresse, comme celui des agrumes, essentiellement le Maroc, les deux autres pays ont dû s'aligner sur le plan de ce chapitre, aux conclusions de l'accord maroco-européen. (44) Pour faire face à la nouvelle situation engendrée par la perte des « avantages » traditionnels que les primeurs marocains possédaient sur le marché français, à la suite de la communautarisation de cette branche, les représentants de la CEE ont proposé aux négociateurs marocains de régler les exportations de ces produits selon un système fondé sur trois données:

— L'application des préférences douanières allant de 50% à 60% selon la nature du produit.

— L'application d'un calendrier liant ces préférences à des délais déterminés.

— Fixation d'un prix de référence, c'est-à-dire d'un prix minimum applicable aux primeurs marocains, qui de ce fait n'auront pas la possibilité d'entrer sur le marché européen qu'à la condition que leur prix ne dépasserait pas le prix de référence fixé généralement à un niveau élevé et équivalent au prix proposé par les secteurs marginaux en Europe (45). Les conclusions de l'accord ont abouti à la prise en considération du prix de référence et aux préférences douanières suivantes:

— Pour les tomates 60% du 15 novembre au 30 avril;

— Pour les pommes de terres 50% du 1er janvier au 15 avril

— Pour les pois 60% du 1 octobre au 30 avril,

— Pour les haricots 60% du 1er novembre au 30 avril,

— Pour les oignons 60% du 15 février au 15 mai, pour les piments ou poivrons doux 40%, pour les aubergines 60% (1er décembre, fin février) (46).

*Le vin*: les discussions très serrées entre les parties en négociation concernant les exportations des vins sur l'Europe ont

montré que celle-ci n'envisage nullement de permettre aux vins maghrébins de servir au coupage au sein de l'Europe. Cette branche constitue pour l'Algérie la première exportation d'origine agricole. Certes la part des vins dans les exportations algériennes vers la CEE a beaucoup diminué à cause d'une part de l'accroissement en valeur des exportations pétrolières et d'autre part de la chute de la demande européenne pour ces produits surtout à la suite des récoltes pléthoriques enregistrées en France et en Italie en 1974. L'accord conclu entre l'Algérie et la CEE a abouti à un compromis dans le sens des données suivantes:

— Pour les vins de consommation courante, réduction tarifaire de 80% en tenant compte du prix minimum de référence.

— Pour les vins de qualité, la CEE accorde un contingent en franchise de douane qui passerait de 250.000 hectolitres pour la première année à 450.000 hectolitres pour la cinquième année d'application de l'accord.

— Enfin, les vins destinés à la vérification, c'est-à-dire pour les produits utilisés pour la fabrication de vermouth, bénéficieraient d'une réduction tarifaire de 80% dans le cadre.

Les concessions accordées aux exportations vinicoles marocaines et tunisiennes sont similaires pour les vins de consommation courante (réduction tarifaire de 80% et respect d'un prix de référence) mais le contingent tarifaire à droit nul se situe seulement au niveau de 50.000 hectolitres pour les vins de qualité provenant de ces deux pays.

*Les olives et les dattes*: les exportations d'olives intéressent trois pays maghrébins, elles constituent cependant 50% des ventes tunisiennes destinées à la CEE, le chapitre des olives est de ce fait d'une grande sensibilité pour l'économie tunisienne. Les trois accords stipulent que la CEE accorderait pour les exportations d'huile d'olive un avantage commercial sous forme d'abattement du prélèvement de 0,5 U.C. 100 Kg (47) et un avantage économique qui prend la forme d'un abattement supplémentaire de 20% UC100 Kg à la condition toutefois que les pays maghrébins appliquent une taxe à l'exportation d'un montant équivalent. Cette diminution du prélèvement est composée d'un élément fixe de

10 UC et d'un élément mobile de 10 UC révisable périodiquement en fonction de l'évolution du marché international de l'huile d'olive. Les exportations de dattes provenant essentiellement de l'Algérie et de la Tunisie peuvent, selon les stipulations des accords, entrer à la CEE en franchise de droits de douane.

*Les conserves végétales:* le secteur des conserves végétales est vital pour l'économie marocaine puisqu'il correspond à une branche importante de l'agro-industrie. Avant la communautarisation de la politique agricole, les exportations maghrébines jouissaient d'un certain nombre de préférences sur le marché français. La nouvelle politique européenne impose aux exportations maghrébines de cette branche le jeu du prix des référence et l'application du certificat d'importation pour les conserves de tomates pendant 75 jours pour les tomates pelées, les jus de tomates et les conserves des haricots verts.

Les revendications marocaines tendant à assimiler les conserves végétales à des produits industriels afin de leur permettre d'entrer à la CEE en franchise de douanes ont été purement et simplement rejetées par les européens. L'accord a conclu à des réductions tarifaires de valeur moyenne pour les conserves d'olives, un avantage douanier variant entre 20 et 30% pour les conserves de fruits et de légumes (à condition cependant que ces conserves ne dépassent pas le seuil du demi-produit) et un avantage douanier de 60 à 70% pour les jus de fruit associé au respect de la règle du prix minimum. Les facilités douanières sont liées au non dépassement d'un contingent de 3.500 tonnes pour les tomates pelées et 1.150 tonnes pour les abricots.

*Les conserves de poisson:* cette branche intéresse aussi essentiellement le Maroc grand fournisseur de sardines aux pays européens. L'accord a prévu la règle de la franchise douanière pour les conserves de poisson sous réserve, pour les ventes de sardines, principale exportation, de subir le jeu du prix minimum variant entre 19 et 20% = UC (48).

*Les produits industriels:* Pour les matières premières et les produits industriels, les pays européens ont accordé aux exportations maghrébines le libre accès au marché communautaire, c'est-à-dire l'exemption des droits de douane sans restrictions

quantitatives: deux exceptions importantes sont à relever: Elles concernent jusqu'à 1980 les importations européennes des produits pétroliers raffinés et de liège qui seront soumises à un système de plafonds qui augmenteraient chaque année de 5% pour les premiers produits et de 3% pour les seconds. Dans la limite de ces plafonds, l'accès de ces produits s'effectueraient en franchise de droit de douane, la CEE se réservant le droit de rétablir le tarif douanier extérieur si les exportations dépassent ce seuil (49). Si les préférences douanières accordées aux produits industriels maghrébins paraissent être importantes, leur impact reste limité du fait de l'étroitesse des potentialités d'exportations de l'industrie maghrébine et la généralisation de ces avantages à toutes les exportations d'origine industrielle provenant de l'ensemble des pays du Tiers Monde. On constate donc que le volet commercial des accords de 1976 est plus développé que celui des accords de 1969. L'originalité des nouveaux accords provient de l'inclusion d'autres volets relatifs à la main d'oeuvre, les relations financières et techniques.

### 3.2.2. LES VOLETS FINANCIERS, TECHNIQUES ET MAIN-D'OEUVRE

Les nouveaux accords euro-maghrébins stipulent que la CEE accorderait une « aide » financière et technique aux trois pays maghrébins. Ils ont défini par ailleurs le terme de « la coopération » entre les parties contractantes dans le domaine de la main-d'oeuvre et de la technologie.

Le volet financier: le libellé de l'article premier du protocole concernant la « coopération » financière indique que la CEE participe dans le cadre de la coopération financière et technique au financement d'actions propres à contribuer au développement économique de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie.

Cette prétention ne correspond nullement à l'importance toute relative des sommes allouées par la CEE dans le cadre de cette « coopération ».

L'Algérie est appelée à recevoir une enveloppe financière de 114 millions d'UC pendant cinq ans, provenant soit de la Banque Européenne d'investissement (70 millions

d'UC aux conditions de marché) soit directement du budget communautaire (19 millions sur 40 ans avec un taux d'intérêt de 1% et dix années de différé d'amortissement et 25 millions d'aide non remboursable).

Les sommes allouées à la Tunisie pendant la même durée montent à 95 millions UC dont 41 proviendraient de la CEI, 39 millions UC sous forme de prêts à des « conditions spéciales (I) » et 15 millions UC sous forme de subventions.

Enfin, la contribution destinée au Maroc porte sur un montant global de 130 UC dont 56 millions UC provenant du BEL, 58 millions UC à conditions spéciales et 16 millions UC sous forme d'aides non remboursables.

Les contributions financières de la CEE dans le cadre des accords euro-maghrébins sont donc fort modestes (3% des besoins de financement au niveau du plan quinquennal marocain 1973-1977) (50). L'institution de la « coopération » financière répond principalement au désir politique des parties contractantes qui ont tenu à introduire le volet financier dans les accords de 1976 pour les différencier des accords d'association de 1969 considérés comme accords ayant un caractère purement commercial et partiel. Par ailleurs, les Européens insistent sur le fait que cette contribution pourrait avoir un effet d'entraînement dans le cadre du co-financement auquel « participeraient des organes et institutions de crédits maghrébins, des états européens ou des organismes financiers internationaux, c'est dire que la CEE pourrait jouer le rôle de centralisation des consortium financiers qui s'apprêteraient à accorder une quelconque aide aux pays maghrébins.

### 3.2.3. LE VOLET « COOPERATION » TECHNIQUE ET SECTORIELLE

Les nouveaux accords euro-maghrébins ont innové par rapport à ceux de 1969 en introduisant des modalités de ce qu'on peut appeler la « coopération » technique et sectorielle. Si ces modalités n'ont pas trouvé dans les accords une formulation concrète, l'esprit des articles tend à démontrer qu'il s'agit là d'un domaine de

grande importance, du moins, dans la définition de la stratégie européenne vis-à-vis du Tiers Monde. La finalité de celle-ci n'est pas seulement de renouveler les formes de l'assistance technique classique qui semble être dépassée, mais de lier les actions dites de « coopération » aux nouveaux termes de la division internationale du travail. Les accords prévoient en effet d'instaurer ces actions dans plusieurs domaines: la commercialisation des exportations maghrébines, le développement de la production industrielle par l'encouragement aux participations communautaires à la réalisation des programmes industriels. La promotion des contrats entre les « coopérateurs économiques » des deux côtés et l'acquisition des brevets et des propriétés industrielles, le développement de la coopération dans les domaines scientifiques, technologiques, de la pêche, l'information réciproque sur la situation économique et financière de chaque pays. Dans les accords signés par l'Algérie et la Tunisie, on prévoit par ailleurs la coopération énergétique permettant aux opérateurs européens de participer aux programmes de recherche, de production et de transformation des ressources énergétiques. Enfin les accords envisagent des dispositions en faveur des participations des entreprises maghrébines à l'exécution des travaux « financés sur les fonds communautaires et l'institution de procédures accélérées de lancement d'appels à la concurrence ».

Contrairement aux modalités relatives aux échanges commerciaux, celles qui concernent les actions de « coopération » reflètent les nouveaux besoins suscités par l'économie européenne. Celle-ci tient à redéfinir ses relations avec le Maghréb et les pays méditerranéens sur de nouveaux fondements permettant les transferts de technologie d'un côté à un autre parallèlement à la promotion d'un certain nombre de programmes industriels, agricoles, énergétiques et autres dans le cadre de la division internationale du travail. Si le volet commercial consacre l'aliénation néocoloniale des économies maghrébines, le volet « coopération » prélude aux nouvelles formes d'aliénation.

### 3.2.4. LE PROBLEME DE LA MAIN-D'OEUVRE

La main d'oeuvre maghrébine ne cesse de prendre du poids au sein de économies européennes (500.000 algériens dont 400.000



en France, 400.000 marocains dont 250.000 en France et 10.000 tunisiens dont 70.000 en France). Il n'est pas nécessaire de souligner que la présence des ouvriers maghrébins sur le continent européen a beaucoup contribué à entretenir la croissance de la production. Elle a par ailleurs renforcé la solidarité d'intérêt entre l'économie européenne dominante et les économies maghrébines, puisqu'elle permet de lier la croissance de celle-ci à la croissance de celle-là.

Les nouveaux accords euro-maghrébins consacrent un certain nombre de principes dont celui de la non discrimination pour tout ce qui concerne les conditions de travail et de rémunération (par rapport à la situation des travailleurs européens) et celui de l'égalisation des avantages sociaux au sein de l'ensemble des pays formant la communauté européenne. Il découle du contenu des accords que les ouvriers maghrébins peuvent bénéficier de « la totalisation des périodes d'assurance, d'emploi ou de résidence accomplies dans les Etats membres pour ce qui concerne les pensions et les rentes de vieillesse, de décès, d'invalidité, des soins de santé pour leur famille résidant à l'intérieur de la CEE » (51), ainsi que pour les prestations familiales à la faveur des membres des familles de travailleurs résidant en Europe des Neuf. Les accords ont consacré aussi l'autorisation accordé aux travailleurs maghrébins pour transférer, aux pays maghrébins, le produit des pensions rentes de vieillesse, de décès, d'accident de travail, de maladie et d'invalidité: la CEE a refusé cependant d'accorder aux pays maghrébins le droit du libre accès et de la libre circulation à l'intérieur des pays de la CEE pour les travailleurs immigrés. Elle a refusé aussi de permettre aux familles restées au Magreb de bénéficier des mêmes avantages sociaux accordés à celles qui résident à l'intérieur de la communauté.

Il est certain d'ailleurs que les effets de la crise économique et le développement du chômage en Europe lors de l'année des négociations ne pouvaient nullement pousser les négociateurs européens à répondre aux revendications des représentants des gouvernements maghrébins (52).

L'introduction des volets techniques financiers et main d'oeuvre, absents dans l'accord de 1969, a permis aux partenaires de parler d'accords de « coopération », au

lieu d'accords d'association et de relever que les accords signés en 1976 sont plus globaux que ceux de 1969. Ce changement n'atténue nullement l'appréciation critique que l'on peut adresser aux relations euro-maghrébines.

### 3.3. APPRECIATIONS CRITIQUES

Les faiblesses des nouveaux accords signés entre les pays maghrébins et les pays de la communauté sont très nombreuses. Elles sont relatives à l'état structural des relations entre les deux parties, aux dispositions institutionnelles des accords et surtout aux problèmes soulevés par l'exportation des produits agricoles.

La comparaison des nouveaux accords par rapport à ceux de 1969 nous révèle que la CEE n'a pas demandé cette fois des concessions réciproques pour ses exportations adressées aux pays maghrébins. Il ne s'agit ici nullement d'un acte de générosité. L'absence de la clause de réciprocité découle de la nature et de la structure du commerce extérieur entre les deux parties tel qu'il se présente dans la première partie des années 70 et tel qu'il a évolué depuis la fin de la période coloniale. Si on fait exception du secteur énergétique, qui concerne essentiellement l'Algérie, l'on peut affirmer sans hésitation que l'Europe communautaire possède les éléments d'emprise sur les autres composantes du commerce extérieur maghrébin. Elle bénéficie d'une position privilégiée dans les marchés maghrébins puisque près de 60% des importations maghrébines en biens d'équipement et en biens alimentaires proviennent de la Communauté européenne. Les exigences des investissements faisant appel à une technologie de plus en plus avancée et les défaillances dues au déficit alimentaire croissant sont les principaux indices de la dépendance des importations maghrébines vis-à-vis de l'Europe et expliquent pourquoi celle-ci a reconqué, cette fois à demander des concessions réciproques. Par ailleurs, la présence de l'Europe au sein de la société maghrébine, par l'influence réelle sur les centres de décision politico-économique, sur le marché des affaires et sur l'environnement technico-culturel est certainement la garantie principale de la persistance de la dépendance

commerciale des économies maghrébines vis-à-vis de celle de l'Europe. « Les liens historiques, les relations traditionnelles, les habitudes de consommation, la formation de nos élites aux techniques européennes ne sont-elles pas en réalité la meilleure clause de réciprocité en faveur de l'Europe communautaire » (53) a pu écrire l'ambassadeur marocain auprès de la CEE.

Les avantages accordés aux exportations maghrébines industrielles semblent être très significatifs. Cependant leur effet est limité par les règles d'origine et le jeu des clauses de sauvegarde dont l'application permettrait à la CEE de bloquer les modalités de l'accord. Elle pourrait imposer l'utilisation des licences d'importation à chaque moment qu'elle considérerait que les préférences accordées aux exportations maghrébines entravent le développement d'une branche déterminée. Par ailleurs, les avantages concernant le secteur industriel sont conçus dans le cadre de la division internationale du travail que la CEE voudrait entretenir avec les pays du Sud de la Méditerranée en rejetant vers eux un certain nombre d'industries de soustraction d'exportations, de biens intermédiaires et primaires. Ils ne permettraient pas non seulement d'approfondir la dépendance technologique, mais surtout d'aliéner le processus industriel et de l'orienter à répondre aux modifications structurales que connaissent les économies capitalistes centrales.

Les accords signés respectivement par chaque pays maghrébin avec les pays de la CEE ont prévu la mise sur pied d'un grand conseil paritaire de coopération chargé de prendre toute disposition décisionnelle relative au contenu de l'accord et de formuler toutes propositions dont l'application s'avérerait nécessaire à son fonctionnement. La forme de la constitution de ce conseil dénote du caractère inégal des relations entre les deux parties. S'agissant par exemple du conseil paritaire euro-marocain, on remarque qu'il regroupe cinq représentants du Maroc face à 45 représentants de la CEE (5 par pays). C'est dire que chaque réunion du conseil, la partie marocaine serait toujours dans une position difficile, car elle serait appelée à affronter deux types de négociations: des négociations bilatérales avec chaque pays membre et des négociations multilatérales avec l'ensemble de la CEE.

Les principales défaillances des accords de 1976 concernent le volet agricole et affectent donc principalement les économies marocaine et tunisienne et accessoirement l'économie algérienne exportatrice des produits énergétiques. Les techniques suscitées par la politique protectionniste de la CEE (prix de référence donnant lieu à des prélèvements compensatoires, calendriers d'importation, application des droits de douane et taxes d'effet équivalent) pénalisent les productions agricoles maghrébines. Certes, il a été convenu que les produits agricoles maghrébins cumuleraient les avantages de l'ancien contingent français et les modalités de l'accord avec la communauté, mais le principe du cumul n'enlève pas aux européens la possibilité de faire jouer l'élément prix de référence et celui des calendriers.

On pourrait ainsi observer, à titre d'exemple, que les contraintes imposées par le procédé du calendrier entravent l'exportation des tomates marocaines à partir du mois d'avril. Par ailleurs, la stabilisation des contingents à partir de leur seuil fixé en 1976 crée un goulot d'étranglement au surplus des produits engendrés par des investissements nouveaux dans le secteur agro-industriel (conserves de légumes et de fruits, concentrés de tomates etc...).

S'agissant toujours de secteur agricole, on pourra affirmer que les principaux dangers qui pourraient affecter les exportations de ce secteur — surtout pour le Maroc — proviennent de l'élargissement éventuel de la CEE à la suite de l'adhésion de trois pays concurrents du Maghreb: l'Espagne, le Portugal et la Grèce. Cette adhésion confèrera aux produits de ces pays les droits communautaires et entravera les exportations maghrébines à la CEE.

Il suffit, pour s'en convaincre, de référer à un certain nombre de données:

— L'Espagne exporte sur l'Europe quelque 1.300.000 tonnes d'agrumes alors que sa production dépasse les 3.000.00 tonnes.

— Elle exporte sur la CEE 152.000 tonnes de primeurs durant la même période durant laquelle le Maroc s'apprête à vendre ses produits.

— La CEE importe annuellement 9 Millions d'hectolitres de vin, dont 2,7 Millions d'Algérie, 2,2 Millions d'Espagne, 0,8 MT du Portugal et 0,5 MT de la Grèce.

— L'Espagne et le Portugal exportent

quelques 5 Millions de boîtes de conserves de poisson et près de 150.000 tonnes de pulpe de tomates sur le marché communautaire européen.

Ces chiffres (54) démontrent que l'entrée des 3 pays, la Grèce, le Portugal et l'Espagne dans le club de la communauté enlèverait toute signification aux accords de coopération signés par les pays maghrébins avec la CEE et entraverait les exportations d'agrumes, de primeurs (Maroc) de vins (Algérie) et d'huile d'olive (Tunisie), d'autant plus que les trois pays européens bénéficient de l'avantage de la proximité géographique du marché européen et l'effet positif de leur monnaie lors des dernières années (55).

#### 4. CONCLUSION

Le contenu des accords de « coopération » entre la CEE et les pays maghrébins reflète les caractéristiques structurales des relations entre les deux parties. Il révèle par ailleurs les limites auxquelles aboutit ce type de relations, quant au développement économique des pays concernés.

Deux options fondamentales se dessinent aux stratégies économiques de ces derniers :

1) Soit renforcer le statu quo structural des relations entre la CEE et le Maghreb tel qu'il a été hérité de la phase de la colonisation et qu'il fut entretenu et réadapté à travers les procédés économiques des années 60 et les accords d'association de 1969 et de « coopération » de 1976. C'est la voie de l'extension réadaptée du champ de l'extraversion des économies maghrébines.

2) Soit au contraire réviser la politique économique et particulièrement celle du commerce extérieur à partir des difficultés engendrées par l'application des accords

signés avec la CEE. Car il y a lieu ici de relever un paradoxe fondamental : la dépendance commerciale du Maghreb vis-à-vis de l'Europe s'élargit au fur et à mesure que celle-ci entrave l'entrée des exportations maghrébines et que le déficit commercial tend à prendre des proportions dangereuses et inacceptables. La révision devenue obligatoire est non seulement dictée par la politique européenne restrictive mais aussi par les nécessités de la libération économique.

Elle suppose :

— la diversification du commerce extérieur des pays maghrébins et principalement celui du Maroc vers les pays arabes et surtout les pays socialistes (tomates d'hiver pour l'Urss, olives pour les démocraties populaires et agrumes pour l'Urss) (56). Cette diversification implique la reconversion du commerce extérieur principalement au Maroc et surtout pour ce qui concerne le volet importations, afin de développer les flux d'échanges dans les deux sens avec les pays non européens (surtout les pays socialistes)

— la reconversion de l'économie agricole dans les pays maghrébins, de sorte que l'élément exportation devienne secondaire dans les programmes de développement agricole au profit des besoins alimentaires des populations maghrébines. La vocation agricole du Maghreb et surtout du Maroc que lorsque ces pays arrivent à dépasser le déficit alimentaire et à développer des échanges intramaghrébins relatifs au secteur agricole.

— Le développement des conditions qui pourraient aider à la naissance du processus de coopération intra-maghrébin dans le sens de la liaison étroite entre l'intégration et le développement autonome des pays de cette région du monde.

## NOTES

- 1) Le 27 Avril 1976.
- 2) cf. les travaux suivants: Mellah: L'association du Maroc à la CEE (Ed. Maghrébines 1973).  
A. BOUABID: L'association des pays maghrébins à la CEE (in Industrialisation du Maghreb. Maspéro 1964).  
A. BOUABID: L'association du Maroc à la CEE (Le monde diplomatique - Juin 1969).  
OUALALOU: Le Tiers Monde et la 3ème phase de domination (Ed. Maghrébines 1971).  
La revue du Marché Commun (numéro spécial - Mars 1971: voir surtout les articles de MM. MEKOUAR, LAHBABI, FARES et GUERRAOU).
- 3) Annexes 1 et 2 de l'accord.
- 4) Le Maroc n'est pas producteur de pétrole brut.
- 5) Les 5 UC constituent un avantage financier qui n'a aucune influence sur les quantités exportées. L'huile d'olive raffinée acquitte l'élément mobile du TDC comme les produits des unités agro-industrielles.
- 6) Selon l'article 10 de l'annexe 2, le régime accordé aux produits de la pêche deviendrait caduc dès le début de l'application de la politique commune de pêche au niveau de la CEE. Le 1er Février 1971 le « règlement bleu » a pris corps en Europe et le Maroc a été saisi par la CEE en vue de renégocier la commercialisation des produits de pêche. Aucun compromis n'a pu être réalisé et le régime de l'accord a été prorogé. L'accord de 1976 a fixé un nouveau régime.
- 7) Rapport de Mr. OUDGHIRI à l'Association des économistes marocains 11-1-73.
- 8) Annexe de l'accord.
- 9) Accord international signé en 1906 par le Maroc et les grandes puissances et consacrant le statut de « la porte ouverte ». Selon cet accord le Maroc doit généraliser les préférences tarifaires à l'ensemble des pays exportateurs.
- 10) Repris par la liste 3. Les produits libérés constituent 44% des importations marocaines.
- 11) Selon les décisions de Juin 1967, les importations sont soumises à trois régimes: liste A libérée, liste B contingentée, liste C prohibée.
- 12) L'accord de la CEE comporte aussi des dispositions générales concernant:
  - L'interdiction de toute pratique fiscale interne établissant une discrimination entre un produit local et en produit similaire originaire de l'autre partie.
  - l'engagement du Maroc à appliquer la clause de la nation la plus favorisée à l'égard de la CEE, sous réserves d'accords douaniers dans le cadre notamment du Maghreb.
  - les clauses de sauvegarde qui peuvent être appliquées par l'une ou l'autre partie.
- 13) Accord d'association signé par 18 pays africains et malgache (Juillet 63) renouvelé en 1969 et élargi dans le cadre de l'accord de Lomé par 45 pays du Tiers Monde (1975).
- 14) Les milieux d'affaires (Le Journal La Vie Economique), les producteurs d'agrumes et l'administration.
- 15) Il s'agit des ex-colonies françaises (signataires de l'accord de Yaounde et des ex-colonies anglaises.
- 16) Nous n'avons pas utilisé les chiffres de 1974 du fait de l'impact de la hausse du prix des phosphates durant cette année.
- 17) Les pourcentages sont calculés à partir des statistiques de l'Office des Changes Marocain.
- 18) On peut parler d'une stabilité de la part des exportations du Maroc vers la CEE depuis le début des années 70. Nous n'avons pas inclus pour 1970 la part allant à la Grande Bretagne qui n'était pas encore membre de la CEE.
- 19) Le protocole 1/7 accorde la franchise des droits de douane sur le marché français aux produits agricoles non repris par l'accord de 1969: Primeurs et vins.
- 20) Il est assez intéressant de constater une baisse des ressources d'exportation des agrumes marocains en 1974, année qui a connu une hausse des cours des matières premières. C'est dire que les agrumes, comme les bananes, ont été les produits « oubliés » par la surchauffe de 1974. L'importance de l'offre par rapport à la demande explique certainement ce phénomène.
- 21) Nous n'avons pas indiqué les quantités de primeurs exportées sur la CEE parce que l'essentiel des exportations concerne le marché français.
- 22) Les chiffres concernant l'évolution du différentiel douanier sont tirés d'une étude interne de l'Office de Commercialisation et d'Exportation marocain.
- 23) Les négociations du renouvellement de l'accord ont commencé en Juillet-Octobre 1973. Elles ont été suspendues le lendemain de la guerre d'Octobre, pour reprendre en Novembre 1974, puis enfin en Décembre 1975. Le nouvel accord a été signé le 26 Avril 1976.
- 24) L'article de Roger LE TOURNEAU sur les tendances unitaires au Maghreb jusqu'en 1962 Annuaire de l'Afrique du Nord n. 1970 - cf; aussi Abdellah LARVI: l'histoire du Maghreb: Maspéro.
- 25) 16 millions au Maroc - 14 millions en Algérie - 5,5 millions en Tunisie - 2 millions en Libye et 1,5 en Mauritanie.
- 26) Les prémisses d'une telle coopération apparaissent au niveau d'un certain nombre d'écoles et d'instituts (statistiques, eaux et forêts, etc...) établies dans l'un des pays Maghrébins et qui reçoivent des étudiants maghrébins grâce à une bourse ONU. Malheureusement, on assiste depuis les dernières années à la multiplicité des récoltes similaires en Algérie, Tunisie et Maroc. En 1976 un grand nombre d'étudiants mauritaniens sont venus étudier dans les Universités marocaines.
- 27) Amor BENOUSSEF, Recherche des fondements économiques de l'intégration au Maghreb, Annuaire de l'Afrique du Nord - 1970 - page 9 et suivantes. CNRS.
- 28) Chiffres établis à partir des chroniques économiques de l'annuaire de l'Afrique du Nord - 1972 (par A. BENACHNOU (Algérie), F. OUALALOU (Maroc) et TALHA (Tunisie) page 445 et suivantes.
- 29) Tous les chiffres constituent des moyennes qui tiennent compte des variations annuelles.
- 30) Les distances entre les grandes villes Maghrébines variant entre 900 Km (Alger, Tunis ou Casa Oran) et 2200 KM Casa, Buzert Ces centres sont encore plus éloignés des capitales mauritaniennes et libyennes.

- 31) Ces pourcentages ont beaucoup baissé en 1974 à la suite de la multiplication des crises politiques intra-maghrébines.
- 32) Ces considérations étaient stipulées dans l'accord de Rome.
- 33) Beaucoup de travaux concernant le problème de l'association ont été publiés depuis 1969. On notera par exemple les articles ou livres de BOUABID, BELAL, OUALALOU, LAHBABI, MELLAH, ... cf. La Revue du Marché Commun (n. spécial de mars 1970). Le livre de Farid Mellah « L'association du Maroc à la CEE », éditions maghrébines 1974 fait le bilan de tous ces travaux.
- 34) Cette critique se retrouve dans presque tous les travaux publiés et précédemment cités.
- 35) BIRD « The Economic Development of Morocco » The John Hopkins Press, Baltimore 1966.
- 36) Rapport sur les différentes méthodes d'approche en vue de réaliser l'union économique au Maghreb, CPCM (voir la 2ème partie).
- 37) cf. l'article de J. C. SANTUCCI « L'unification maghrébine; réalisations institutionnelles et obstacles politiques ». Annuaire de l'Afrique du Nord. page 129 et suivant et le dossier sur l'unification du Maghreb de la revue « Maghreb » n. 26 - Mars-Avril 68.
- 38) Il s'agit, par exemple, du Comité Maghrébin de coordinations des postes de télécommunications, du Comité Maghrébin du tourisme, de la commission maghrébine de statistique et de communications, la Commission maghrébine de l'industrie et des relations commerciales. La Commission maghrébine de statistique et de comptabilité nationale, le comité maghrébin d'assurances et de réassurance, le comité maghrébin des agrumes et des primeurs. Il est aussi à signaler les réunions plus ou moins périodiques des ministres spécialisés de l'Enseignement, la Santé, le Sport etc...
- 39) Rapport sur les différentes méthodes d'approche en vue de réaliser l'union économique au Maghreb - CPCM.
- 40) Accords dits d'association signés le 30 mars 1969.
- 41) Source office statistiques de la CEE 1 UC = 1,20 dollars environs...
- 42) Estimations à partir des statistiques de la direction des statistiques marocaines.
- 43) En 1974 la production des phosphates marocains a connu un grand boom. Leurs prix se sont accrus de 14 \$ la tonne à 68 \$ le tonne. La politique de dumping pratiquée par les firmes américaines a créé des difficultés à ces exportations qui ont connu une grande chute en 1975-76, leur prix a aussi baissé au niveau de 28 \$ le tonne. Notre article sur cette question dans l'Annuaire de l'Afrique du Nord. 1975 - CNRS - Paris.
- 44) Les exportations des primeurs n'étaient pas régies par le texte d'association de 1969.
- 45) Lors de la première phase des négociations, le Maroc a demandé la généralisation des préférences qu'il avait sur le marché français, c'est-à-dire l'exonération totale des droits de douane. Il proposa par la suite des préférences douanières de 80% pour les tomates du 15 nov. au 15 avril et de 90% pour les pommes de terre du 1 janv. au 15 av.
- 45) L'exportation de ces produits s'accroît mais reste secondaire par rapport à celles des pommes de terre et des tomates.
- 47) 1 UC = 1,20 \$.
- 48) On doit signaler que les négociateurs marocains ont refusé d'accorder le droit à la liberté de pêche dans les eaux marocaines aux sociétés européennes. Le Maroc s'est engagé cependant d'organiser des actions de coopération bilatérale avec les gouvernements dans le secteur de la pêche.
- 49) Les mêmes que pour l'Algérie.
- 50) Cf le rapport de Monsieur Ahmed BENKIRANE dans le colloque Maroc-CEE tenu à Bruxelles le 24-25 Mai 1976.
- 51) Information: coopération et développement 120/76. Direction Generale de l'Information de la CEE, Bruxelles.
- 52) Il a été annexé aux accords euro-maghrébins des échanges de lettres dans lesquels les européens s'engagent à discuter avec leurs partenaires maghrébins l'examen résidant dans les pays de la communauté. Il faut aussi remarquer que les accords bilatéraux signés par les pays maghrébins avec les pays européens, et dont les dispositions sont plus avantageuses que celles consacrées par les accords avec la communauté restent en vigueur.
- 53) L'ambassadeur Ahmed BENKIRANE - colloque sur les relations Maroc-CEE, Institut d'études Européennes 24-25 mai 1976 - Bruxelles.
- 54) Source: CEE (Maroc) concernant 1975 et 1976.
- 55) Il s'agit surtout de la Peseta.
- 56) L'Urss est le 2ème client du Maroc et de l'Algérie pour les agrumes et les vins (200.000 tonnes d'agrumes marocains).

**Istituto affari internazionali**

## **Pubblicazioni**

### **Collana dello spettatore internazionale**

(collana di volumi edita dal Mulino)

#### **1975**

38. **Regioni europee e scambio ineguale. Verso una politica regionale comunitaria?**  
di M.V. Agostini - L. 3.000
37. **La partecipazione italiana alla politica agricola comunitaria**  
di R. Galli e S. Torcasio - L. 5.000
36. **Mediterraneo: politica, economia, strategia: Sviluppo interno e attori esterni**  
Volume II - L. 3.500
35. **Mediterraneo: politica, economia, strategia: Lo scenario e le crisi**  
Volume I - L. 3.000

#### **1974**

34. **Europa Mediterraneo: quale cooperazione**  
a cura di Adachiara Zevi - Pagine 157 - L. 2.500
33. **La proliferazione delle armi nucleari**  
a cura di F. Calogero e G.L. Devoto - Pagine 188 - L.3.000
32. **I sí e i no della difesa europea**  
a cura di F. Gusmaroli - Pagine 290 - L. 3.500
31. **Il difficile accordo. La cooperazione europea per la ricerca e la tecnologia**  
a cura di C. Merlini e G. Panico - Pagine 204 - L. 2.500

#### **1973**

30. **Eserciti e distensione in Europa. Il negoziato est-ovest sulla riduzione delle forze**  
a cura di F. Battistelli e F. Gusmaroli - Pagine 130 - L. 2.000
29. **Il potere sovranazionale privato. Le imprese multinazionali e l'integrazione europea**  
di Bruno Colle e Gabriella Pent - Pagine 110 - L. 1.800
28. **Il grande ritardo. La cooperazione europea per lo spazio**  
di Gian Luca Bertinetto - Pagine 186 - L. 2.500
27. **Europa potenza? Alla ricerca di una politica estera per la Comunità**  
a cura di M. Kohnstamm e W. Hager - Pagine 250 - L. 3.000
26. **Partners rivali. Il futuro dei rapporti euroamericani**  
di Karl Kaiser - Pagine 164
25. **La pace fredda. Speranze e realtà della sicurezza europea**  
a cura di Vittorio Barbati - Pagine 144 - Esaurito

#### **1972**

24. **Le tensioni del mondo: rassegna strategica 1972**  
dell'International Institute for Strategic Studies - Pagine 172 - L. 2.000
23. **Il grande arsenale. Le armi nucleari tattiche in Europa: cosa sono? a che servono?**  
di Franco Celletti - Pagine 76 - L. 1.000
22. **L'Europa all'occasione del Vertice**  
a cura di G. Bonvicini e C. Merlini - Pagine 108 - L. 1.000



21. **Riforme e sistema economico nell'Europa dell'Est**  
scritti di A. Levi, W. Brus, J. Bogнар, T. Kiss, J. Pinder, S. A. Rossi - Pagine 118 - L. 1.500
20. **La sovranità economica limitata. Programmazione italiana e vincoli comunitari**  
di B. Colle e T. Gambini - Pagine 96 - L. 1.000
19. **Spagna memorandum**  
di Enrique Tierno Galván - Pagine 100 - L. 1.000
18. **Le tensioni nel mondo: rassegna strategica 1971**  
dell'International Institute for Strategic Studies - Pagine 158 - L. 1.500

#### 1971

17. **Presente e imperfetto della Germania orientale**  
di Barbara Spinelli - Pagine 102 - L. 1.000
16. **Cooperazione nel Mediterraneo occidentale**  
di Autori vari - Pagine 104 - L. 1.000
15. **Commercio attraverso l'Atlantico: dal Kennedy Round al neoprotezionismo**  
di Gian Paolo Casadio - Pagine 302 - L. 2.800
14. **Una Zambia zambiana**  
di Kenneth Kaunda - Pagine 81 - L. 500
13. **Aiuto fra paesi meno sviluppati**  
di autori vari - Pagine 104 - L. 1.000
12. **Il petrolio e l'Europa: strategie di approvvigionamento**  
di G. Pappalardo e R. Pezzoli - Pagine 105 - L. 1.000
11. **Le tensioni nel mondo: rassegna strategica 1970**  
dell'International Institute for Strategic Studies - Pagine 140 - L. 1.500

#### 1970

10. **Socialismo in Tanzania**  
di J. Nyerere - Pagine 75 - L. 500
9. **Verso una moneta europea**  
di Autori vari - Pagine 80 - L. 500
8. **Europa-America: materiali per un dibattito**  
di R. Perissich e S. Silvestri - Pagine 80 - L. 500
7. **Conflitti e sviluppo nel Mediterraneo**  
di Autori vari - Pagine 212 - L. 2.000
6. **Le tensioni nel mondo: rassegna strategica 1969**  
dell'International Institute for Strategic Studies - Pagine 140 - L. 1.500
5. **Integrazione in Africa orientale**  
a cura di Roberto Aliboni - Pagine 132 - L. 1.000
4. **Gli eurocrati tra realtà e mitologia**  
a cura di Riccardo Perissich - Pagine 126 - L. 1.000
3. **L'Africa alla ricerca di se stessa**  
di Ali Mazrui - Pagine 80 - L. 500
2. **La lancia e lo scudo: missili e antimissili**  
di Franco Celletti - Pagine 140 - L. 1.000
1. **Finanziamento, infrastrutture e armamenti nella Nato**  
a cura di Stefano Silvestri - Pagine 85 - L. 500

## **Papers**

(in ottavo)

1. **Il rapporto Jackson: un'analisi critica**  
di Mario Marcelletti - 1971 - Pagine 15 - L. 500
2. **I colloqui sulla limitazione delle armi strategiche**  
di M. Cremasco - 1971 - Pagine 30 - L. 1.000
3. **Convegno sulla sicurezza europea**  
Incontro tra l'Iai e l'Istituto di economia mondiale e relazioni internazionali di Mosca -  
a cura di P. Calzini - 1971 Pagine 14 - L. 500
4. **Da Bandung a Santiago. La ricerca di una nuova economia internazionale**  
di G.A. Sasso - 1972 - Pagine 19 - L. 500
5. **Eurocrazia e presenza italiana**  
di V. du Marteau - 1972 - Pagine 36 - L. 1.000
6. **Indice analitico dei trattati Cee ed allegati**  
di L. Boscherini - 1972 - Pagine 56 - L. 1.000
7. **Europa e America Latina**  
di R. Aliboni e M. Kaplan - 1973 - Pagine 31 - L. 1.000

## **Fuori collana**

(volumi editi sotto gli auspici dell'Iai)

### **L'Italia nella politica internazionale: 1972-1973**

Anno primo diretto da Massimo Bonanni - Pagine 626 - Edizioni di Comunità - L. 8.000

### **L'Italia nella politica internazionale: 1973-1974**

Anno secondo - Pagine 744 - Edizioni di Comunità - L. 10.000

### **La politica estera della Repubblica italiana**

a cura di M. Bonanni (3 voll. - Pagine 1070) - Edizioni di Comunità - Milano 1967 -  
L. 10.000

### **La sicurezza europea (Modelli di situazioni internazionali in Europa negli anni '70)**

di S. Silvestri - Pagine 177 - Collana la specola contemporanea - Il Mulino - Bologna  
1970 - L. 2.000

### **La rinascita del nazionalismo nei Balcani**

di V. Meler - Introduzione di A. Spinelli - Pagine 188 - Collana la specola contempo-  
ranea - Il Mulino - Bologna 1970 - L. 2.500

### **La Germania fra Est e Ovest**

di K. Kaiser - Introduzione di A. Spinelli - Collana la specola contemporanea - Il Mu-  
lino - Bologna 1969 - L. 2.000

### **L'Europa oltre il Mercato comune**

di J. Pinder e R. Pryce - Il Mulino - Bologna 1970 - L. 2.500

### **Symposium on the International Regime of the Sea-Bed**

a cura di J. Sztucki - Accademia nazionale dei Lincei - Roma 1970 - Pagine 767 -  
L. 12.000

### **La strategia sovietica: teoria e pratica**

a cura di S. Silvestri - Collana orizzonte 2000 - Franco Angeli editore - Milano 1971 -  
Pagine 328 - L. 5.000

### **Fra l'orso e la tigre: dottrina, strategia e politica militare cinese**

a cura di F. Celletti - Collana orizzonte 2000 - F. Angeli editore - Milano 1971 - Pa-  
gine 272 - L. 4.500

## **I quaderni**

(collana di volumi edita dal Mulino)

### **1. L'America nel Vietnam**

Atti dell'inchiesta della commissione senatoriale presieduta dal senatore Fulbright - 1966 - Pagine 195 - L. 1.000

### **2. Introduzione alla strategia**

di A. Beaufre - 1966 - Pagine 100 - L. 1.000 - Esaurito

### **3. La Nato nell'era della distensione**

Saggi di Benzoni, Calchi-Novati, Calogero La Malfa, Ceccarini - 1966 - Pagine 159 - L. 1.000

### **4. Per l'Europa**

Atti del Comitato d'azione per gli Stati Uniti d'Europa. Prefazione di Jean Monnet 1966 - Pagine 119 - L. 1.000

### **5. Investimenti attraverso l'Atlantico**

di C. Layton - 1967 - Pagine 180 - L. 1.500

### **6. L'Europa e il sud del mondo**

di G. Pennisi - 1967 - Pagine 376 - L. 4.000

### **7. Una politica agricola per l'Europa**

di G. Casadio - 1967 - Pagine 267 - L. 3.000

### **8. La diplomazia della violenza**

di T. S. Schelling - 1968 - Pagine 268 - L. 3.000

### **9. Il Mediterraneo: economia, politica, strategia**

a cura di S. Silvestri - 1968 - Pagine 310 - L. 3.000

### **10. La riforma monetaria e il prezzo dell'oro**

a cura di R. Hinshaw - 1968 - Pagine 174 - L. 2.000

### **11. Europa e Africa: per una politica di cooperazione**

a cura di R. Aliboni - 1969 - Pagine 160 - L. 2.000

### **12. Partnership per lo sviluppo: organizzazioni, istituti, agenzie**

a cura di R. Gardner e M. Millikan - 1970 - Pagine 310 - L. 4.000

## **Documentazioni**

(in offset)

### **L'Italia e la cooperazione scientifica internazionale**

(Atti della tavola rotonda Iai del maggio 1966) - Pagine 119 - L. 1.000

### **Le armi nucleari e la politica del disarmo**

(Quattro lezioni di F. Calogero, A. Spinelli, F. Cavalletti, M. Pivetti) - Pagine 78 - L. 1.000

### **Ricerca e sviluppo in Europa**

Documenti e discussioni - L. 3.000

### **La politica commerciale della Cee**

(Atti della tavola rotonda Iai del 29 aprile 1967) - Pagine 154 - L. 1.000

### **La politica estera tra nazionalismo e sovranazionalità**

(Resoconto sommario del convegno Iai dell'1 e 2 marzo 1968) - Pagine 80 - L. 500

### **La fusione delle Comunità europee**

(Atti del convegno Iai del 9 e 10 febbraio 1968) - Pagine 230 - L. 2.000

### **Rapporto sullo stato della ricerca scientifica in Italia**

(Ocse) - Pagine 190 - L. 1.000

**L'Integrazione economica in Africa occidentale**

(Atti della tavola rotonda Iai del 22 dicembre 1967) - Pagine 100 - L. 1.500

**L'Università europea**

Documenti e discussioni - Pagine 111 - L. 1.000

**Evoluzione delle economie orientali e prospettive degli scambi est-ovest**

(Atti del convegno Iai del 21 e 22 giugno 1968) - Pagine 188 - L. 5.000

**Il trattato sulla non-proliferazione delle armi nucleari: problemi del negoziato di Ginevra**

Documenti e discussioni - Pagine 189 - L. 1.500

**La politica energetica della Cee**

(Atti del convegno Iai del 25-26 ottobre 1968) - Pagine 124 - L. 2.000

**Preferenze e i paesi in via di sviluppo**

(Atti della tavola rotonda Iai del 10 settembre 1968) - Pagine 73 - L. 1.000

**Effetti delle armi nucleari: rapporti di esperti al Segretario Generale dell'Onu**

Documenti e discussioni - Pagine 124 - L. 1.500

**Rassegna strategica 1968**

(dell'Istituto di Studi strategici di Londra) - Pagine 130 - L. 1.000

**Les assemblées européennes**

a cura di Chiti-Batelli - 1970 - Pagine 68 - L. 1.000

**Italo-Yugoslav Relations**

(Atti del convegno Iai - Institute of International Politics and Economic del 29-30-31 maggio 1970) - Pagine 55 - L. 1.500

**Periodici**

**Lo spettatore internazionale**

Trimestrale in lingua inglese - Edizioni il Mulino - Bologna - Abbonamento L. 5.000 -

**Collana dello spettatore internazionale**

Formula di prenotazione per tutti i fascicoli pubblicati nel corso dell'anno con invio contro assegno di ciascun volume scontato del 30%.

**Iai informa**

Mensile dedicato alle attività e alle pubblicazioni dell'Istituto - Invio gratuito su richiesta

**L'Italia nella politica internazionale**

Annuario. Edizioni di Comunità - Milano. Terzo volume (1974-75) - Pagine 635 - L. 12.000

**Ultime pubblicazioni della Collana dello Spettatore internazionale**

42. **L'industrializzazione del Mediterraneo. Movimenti di manodopera e capitali**  
a cura di Roberto Aliboni - L. 5.000

41. **Integrazione petrolio sviluppo. Il mondo arabo si cerca**  
di Galia Saouma - L. 3.000

40. **Dal confronto al consenso. I partiti politici italiani e l'integrazione europea**  
di Richard Walker - L. 2.300

39. **Crisi e controllo nel Mediterraneo: materiali e problemi**  
a cura di Stefano Silvestri - L. 3.500

38. **Regioni europee e scambio ineguale. Verso una politica regionale comunitaria?**  
di Maria Valeria Agostini - L. 3.000